

**ENQUÊTE SUR LA DEMANDE DE CREATION D'UNE PLATEFORME
PORTUAIRE A TRIEL-SUR-SEINE ET CARRIERES-SOUS-POISSY,
AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU, DANS LE DÉPARTEMENT DES
YVELINES**

**RAPPORT
DU
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
OBSERVATIONS DU PUBLIC
ET QUESTIONS**

**Enquête réalisée du 2 septembre 2013 au 4 octobre 2013 inclus
par M. Fabien Ghez, Commissaire-enquêteur
à Montesson**

Les observations et les remarques issues des registres d'enquête ont fait l'objet de résumés qui ont été repris dans les tableaux ci-après.

Les résumés ont ensuite été regroupés en 17 thèmes, étant entendu que certaines observations pouvant faire partie de thèmes différents, ont été de préférence inscrites dans le thème qui les représentait le mieux.

La synthèse de chacun de ces thèmes est donnée ci-après, et la totalité des résumés des observations classées par thème, auxquelles il est souhaitable de se référer pour en appréhender le contenu précis, figure dans les tableaux à partir de la **page 10** du présent document.

Les questions du commissaire enquêteur sont données à partir de la **page 71** du présent document

1. LA SYNTHÈSE DES THÈMES

Dans la synthèse qui suit, le commissaire enquêteur s'est efforcé de traduire, aussi fidèlement que possible, la nature des préoccupations que le public a exprimées dans ses courriers et dans les registres d'enquête. Pour avoir l'intégralité des observations et leur formulation complète, il est nécessaire de se reporter paragraphe 2 du présent document.

Thème n° 1 : Opportunité du projet (60 observations)

A quelques très rares exceptions, selon lesquelles ce projet est indispensable au développement économique du secteur, l'opportunité du projet est largement contestée.

- a- La dépense, estimée selon les observations inscrites de 24 à 50 millions d'euros, qui est supposée provenir de fonds publics, va servir à transformer un site naturel en port de déchets. Elle est jugée non pertinente et qualifiée d'aberration économique, surtout en période de situation économique difficile
- b- La proximité amont et aval de ports industriels présents ou futurs est mise en avant pour considérer ce projet comme inutile et constituant un doublon : Le port de Limay (125 ha), plateforme multimodale située à 25 km bénéficie d'une desserte complète ferroviaire et routière. Disposant de surfaces disponibles pour l'implantation d'activités nouvelles, sa sous-utilisation décrédibilise l'intérêt du projet à Triel. Le futur port d'Achères (le plus grand projet d'infrastructure portuaire à l'échelle du Bassin Parisien) réalise un doublon avec Triel.
- c- Le port avait été prévu dans les années 90 dans un tout autre contexte, sans tenir compte de l'habitat nouveau qui s'est développé alentour, ni de la décision récente de créer un espace naturel sensible jouxtant le projet de port industriel. De plus il ne tient pas compte des changements en cours dans les intercommunalités.
- d- L'intérêt de la réalisation d'un tel projet avec toutes les conséquences qu'elle aura sur l'environnement paraît dérisoire.

- e- Le faible accroissement de trafic fluvial induit ne justifie pas la nécessité d'un tel projet.
- f- Le projet, pris isolément des autres projets de la Boucle ne peut faire l'objet d'une évaluation pertinente.
- g- Il est nécessaire d'engager une réflexion globale sur le tissu et les opportunités de la Boucle.

Thème n° 2 : Coût financement et rentabilité (27 observations)

La rentabilité et le financement du projet sont largement mis en doute :

- a- Les chiffrages et la rentabilité ne prennent en compte ni les nouvelles circonstances économiques, ni le fait que le site soit enclavé et le port sans desserte ferroviaire, ni l'existence proche du port de Limay.
- b- La rentabilité dépend pour une grande part du succès de la ZAC et du volume de trafic fluvial, paramètres l'un et l'autre très incertains, mais également du succès de la commercialisation de nouvelles surfaces, alors qu'à Limay bien que port multimodal disposant d'accès routiers et ferrés, il y a plus de 166000 m² de surfaces disponibles.
- c- Ports de Paris aura-t-il dans le futur des crédits pour financer le port ? Comment atteindra-t-il son équilibre économique
- d- Le financement consiste en fonds publics, donc à charge des contribuables, peut-on attendre des économies d'impôts et des emplois pour les communes ?

Thème n° 3 : Création d'emplois (19 observations)

Le nombre d'emplois que va permettre de créer le projet est perçu comme fluctuant, non crédible ou exagéré :

- a- Des chiffres différents et très inférieurs à ceux présentés dans le dossier, sont proposés par le public, qui indique se fonder sur des extrapolations à partir du nombre d'emplois créés sur la plateforme de Limay, ou en fonction d'estimations de l'économiste J. Haëntjens, et conduisant au maximum à une cinquantaine d'emplois.
- b- Le nombre d'emplois créé serait surestimé en raison de la mécanisation et de l'informatisation de plus en plus poussée des plateformes portuaires.
- c- Le bilan net « création d'emplois moins perte d'emplois » par suite de la suppression de divers postes (notamment dans le transport routier) consisterait en une perte nette de 95 emplois.
- d- Il est également souligné le fait que le nombre d'emplois créés dépendra du succès de la ZAC.

Thème n° 4 : Logistique et desserte du site (26 observations)

Il est indiqué que le succès d'un port industriel dépend de sa desserte ferroviaire et routière. Le port de Triel ne disposant ni de desserte ferroviaire ni de bonne desserte routière est une « aberration économique », de surcroît à l'heure du Grand Paris et du canal Seine nord Europe. En plus il est, en situation concurrentielle, à proximité de ports qui disposent de ces atouts comme Limay, ou en disposeront comme le futur port d'Achères.

- a- Une conséquence sera l'accroissement de la circulation des poids lourds
- b- Il n'y a pas de plateforme logistique pour interconnexion multimodale à Triel.

Thème n° 5 : Localisation du projet et impacts sur le cadre de vie (67 observations)

La localisation du projet n'est pas appropriée :

- a- Le projet se situe dans une zone naturelle riche en biodiversité animale et végétale, à proximité de quartiers résidentiels et de projets immobiliers, en contiguïté avec l'Espace Naturel Sensible du Parc du Peuple de l'Herbe.
- b- Il va transformer cette zone, qui par ailleurs a déjà beaucoup souffert, en une zone industrielle de traitements de déchets et porter atteinte à son environnement.
- c- En raison de sa localisation, le projet va générer des nuisances diverses avec des conséquences désastreuses sur les habitants de la commune de Villennes, avec une dégradation du cadre de vie des habitants des autres communes proches, et avec des risques sanitaires, notamment aux écoles maternelles, primaires et collèges dans un rayon de moins de 500 m autour du site.

Thème n° 6 : Nature des activités potentielles et nuisances (108 observations)

La nature des activités qui pourront s'installer sur la plateforme portuaire, du fait de la difficulté à développer des nouvelles filières hors BTP, inquiète les habitants. Notamment le fait que des ICPE puissent être acceptées, dont certaines catégories sont génératrices de nuisances nombreuses, à 150 m des habitations et à proximité d'espaces verts. En ce sens, il faut refuser l'accueil de déchets ou autres matières putrescibles

- a- Il est fait état de la quasi-certitude que la filière bois, mise en avant comme filière écologique à l'origine du projet, sera remplacée par des activités axées principalement sur le traitement et le recyclage des déchets et que le port deviendra un port de déchets.

- b- Les entreprises généreront un ensemble de nuisances olfactives, chimiques, acoustiques et visuelles. Des poussières liées aux manutentions, ainsi que des fumées issues des traitements seront produites. Il n'est pas certain que leur estimation et leur importance aient été faites convenablement. Les conséquences seront un risque sur la qualité de l'air et sur la santé.
- c- Les horaires du port et autres engagements des amodiataires, ainsi que propositions visant à réduire les nuisances ne seront pas forcément respectées en période de fonctionnement.
- d- La présence de déchets amiantés est difficile à constater avec de seuls contrôles visuels, ainsi le risque amiante existe.
- e- Les dispositions de protection contre le bruit sont insuffisantes, sachant que le bruit dans la darse est amplifié par résonance et ricochet sur l'eau. Une zone tampon (plus qu'un simple rideau d'arbres) est nécessaire entre le port et le parc de loisirs.
- f- Les mesures préconisées pour les amodiataires sont déconcertantes (toitures végétalisées, haies bocagères, végétalisation) et dérisoires face aux destructions prévisibles (zones humides, flore, insectes, oiseaux, fonctionnalités écologiques).

Thème n° 7 : Autres ports (18 observations)

L'existence de trois ports proches, Limay, Achères et Triel, paraît être un non-sens.

- a- Il existe à proximité le port multimodal de Limay sur 125 ha, à moins de 25 km de Triel, situé loin des habitations, parfaitement doté en équipements et en surfaces disponibles, disposant de dessertes ferroviaires et routières ayant plus d'atouts et une meilleure capacité que Triel pour y accueillir les activités prévues, notamment celles de recyclage.
- b- Le nouveau port prévu à Achères sur 400 ha, considéré comme un projet phare, fera double emploi avec celui de Triel.

Thème n° 8 : Autres emplacements pour le port (14 observations)

Deux plans d'eau existent dans le secteur de la marina, l'étang de la Vielle ferme et l'Etang Cousin qui pourraient abriter le port.

L'étang Cousin, avec aménagement d'un accès à péniches, présenterait les avantages d'être situé dans un secteur sans vis-à-vis ni contact avec les zones habitées, provoquant moins d'impacts sur les riverains, et où on trouverait des gains environnementaux et logistiques (moins de camions..). Il n'a jamais fait l'objet d'une étude de dépollution chiffrée qui devrait être faite. Son meilleur positionnement devrait faire baisser les coûts à comparer avec le projet à Triel.

Thème n° 9 : trafic routier et conséquences (36 observations)

Les routes du secteur sont déjà très encombrées et la création du port, par sa mauvaise desserte et par l'augmentation des capacités de chargement/déchargement, aura pour conséquence un fort accroissement du trafic de poids lourds (25000 par an), remettant en cause l'aspect positif du projet sur l'environnement.

- a- D'une part Triel n'étant pas multimodal requerra un transport routier important alors que les projets d'aménagement routiers sont en suspens.
- b- D'autre part l'adaptation d'infrastructures de transport (prolongement A104, pont d'Achères) est indispensable à l'optimisation du fonctionnement.
- c- Le trafic accru (il faut ajouter celui résultant de la création de 2800 logements proches), entrainera la génération d'embouteillages et une augmentation de la pollution sur les routes déjà encombrées de Triel et Carrières.

Thème n° 10 : impacts sur la nature et l'environnement (66 observations)

Le projet est situé dans une zone naturelle d'intérêt écologique exceptionnel. De plus, il fait partie du projet Life+ , et bénéficiera de ce fait d'une subvention européenne de 390 000 €, bien qu'en contradiction avec les objectifs de sauvegarde environnement, de contrôle des pollutions et de la prévention des crues.

- a- Le port se situe sur une ZNIEFF type II secteur majeur de biodiversité. On y observe l'hivernage, le passage et la reproduction d'espèces remarquables d'oiseaux. Il est aussi un refuge piscicole avec de nombreuses espèces protégées (chabot, brochet, bouvière).
- b- La création du port aura des conséquences néfastes irréversibles sur les espèces animales et végétales protégées et sur les équilibres biologiques.
- c- De nombreuses espèces protégées ne sont pas prises en compte dans l'étude d'impact.
- d- Les mesures compensatoires sont insuffisantes et la compensation qui pourra se faire dans la Boucle ou, à défaut, ailleurs sur le territoire géré par Ports de Paris en Ile de France, fera disparaître toutes ces espèces de ces lieux.
- e- Le projet va entrainer l'artificialisation de la berge nord, la destruction de 12000 m² de boisement alluvial, de la quasi-totalité de la ripisylve, de 1,6 ha de zones humides, de l'habitat type friche.
- f- Le projet ne prend pas en compte les travaux nécessaires au maintien des berges le long d'espaces protégés
- g- Ports de Paris dans son étude semble limiter les pollutions reconnues à la seule marina et les mesures de réhabilitation recommandées ne sont pas précisées.

Thème n° 11 : PPRI Inondations et conséquences (28 observations)

Les contraintes du PPRI en zone inondable ne sont pas véritablement respectées par Ports de Paris qui fait état de mesures dérogatoires. Les conséquences des travaux vont créer de nombreux problèmes hydrauliques.

- a- Le PPRI (Article V2.4) ne permet d'exception que pour les aménagements strictement liés aux plateformes portuaires multimodales. Ce port n'est pas multimodal, il ne peut donc s'implanter.
- b- Le projet prévoit un remblai sur plus de 30 ha dans le lit majeur du fleuve. Il réalise des constructions et des stockages, en réduisant les zones d'expansion naturelles des crues de la Seine, ce qui va entraver l'évacuation des eaux en cas de crues.
- c- Le merlon le long du fleuve qui sera remanié est en zone marron du PPRI. D'une part cela n'est pas indiqué dans le dossier d'enquête, d'autre part ce remaniement induira des risques d'inondation pour les habitations.
- d- Les risques d'inondation ne sont pas pris en compte de façon cumulée avec les autres projets et ouvrages existants (VALOMAT, SIAAP, SIVATRU...)

Thème n° 12 : problèmes de sécurité (11 observations)

Les questions portent tant sur les risques liés à la navigation sur le fleuve, que sur ceux liés à la circulation sur les routes, résultant les uns et les autres de la réalisation du projet.

- a- Le projet va entraîner la modification des conditions de navigation dans la zone. Or pour des raisons de sécurité, il faut attendre les conditions d'accès réglementaires à une telle exploitation, suite à la promulgation du règlement général de Police (D 2013-251 et 253 du 25/03/2013).
- b- L'étroitesse de la Seine à cet endroit pose des problèmes de sécurité, collision, quelles sont alors les dispositions prises, pour prévenir les accidents et garantir la sécurité des riverains lors des manœuvres des péniches ?
- c- La traversée de Poissy ou Triel par 50 semi-remorques par jour est irresponsable et dangereuse.

Thème n° 13 : port de plaisance et activité de loisirs (67 observations)

La disparition du port de plaisance, indiqué comme l'un des plus grands d'Ile de France, est (à une exception près) une conséquence très critiquée du projet. Ce thème recueille le nombre d'observations le plus important, immédiatement derrière le thème activités et nuisances. Cette activité est estimée devoir au contraire être développée, car elle est en cohérence et en harmonie avec le parc récréatif du Peuple de l'Herbe.

De plus Ports de Paris ne propose aucune alternative aux services et activités supprimés.

- a- Il y a un fort déficit de places pour la plaisance en région parisienne et Ports de Paris ayant la faculté (Article L4322-1 code des transports) de « gérer des installations utilisées par la navigation de plaisance », il semble plus cohérent de conserver la plaisance.
- b- La disparition de la marina, qui existe depuis 1978 et constitue une activité qui fonctionne bien, entrainera de facto celle des activités nautiques et touristiques dans un bras de Seine réservé à la plaisance.
- c- Il existe une opportunité pour améliorer et agrandir la marina Port Saint Louis avec restauration et pôle d'attraction et développer les activités de loisirs nautiques de tourisme fluvial, halte et croisières touristiques dans la Boucle, avec possibilité de création d'emplois.
- d- Pourquoi donc ne pas axer le développement de la zone et sa revalorisation par un port de plaisance avec marina dans la cadre du Grand Paris.
- e- La conservation du port de plaisance, assortie de la réalisation de 2/3 estacades devrait être suffisante pour les amodiataires, dans l'attente du devenir l'Eco-pôle.

Thème n° 14 : maintien de la mixité du port. (14 observations)

Le maintien de la mixité du port, hypothèse qui pour certains n'a pas été véritablement étudiée, est, à de rares exceptions près, demandé par plusieurs personnes qui la considèrent comme à la fois possible et souhaitable, avec un cahier des charges adéquat. Historiquement cette mixité n'a posé aucun problème, aucun conflit ni aucun accident et aucune alternative de cohabitation ou de relogement n'a été discutée.

Thème n° 15 : communication et déroulement de l'enquête (22 observations)

Les observations portent sur un grand nombre de sujets : les lieux d'enquête, l'information fournie, la concertation, les affichages, le contenu du dossier.

- a- Pourquoi la commune de Villennes, très impactée par le projet n'est-elle pas lieu d'enquête ? L'absence de registre à Villennes constitue certainement un vice de procédure qui pourrait conduire à la nullité de l'enquête.
- b- Pas d'affichage sur l'île de la dérivation à Carrières.
- c- La page internet de Ports de Paris, d'accès aux supports d'information édités et aux relevés de discussions est inaccessible.
- d- La qualité du dossier relève de la seule loi sur l'eau alors que le projet fait partie d'un programme d'ensemble, intégrant une plateforme portuaire dont les amodiations ne sont pas encore précisées.

Thème n° 16 : la réglementation des activités et des constructions (18 observations)

Les activités des navigants et des entreprises amodiataires doivent parfaitement être réglementées et leurs impacts sur le voisinage et l'environnement parfaitement contrôlés. De même les caractéristiques architecturales et d'implantation (apparences et hauteurs) des bâtiments définies.

- a- Les horaires de fonctionnement du port et de travail des entreprises (aucune activité en semaine entre 19 h et 8h et aucune exploitation ni entrée sortie le week-end) doivent être définis,
- b- Les péniches devraient dans l'attente d'ouverture, pouvoir stationner en amont ou aval sans gêne pour le voisinage.
- c- Les aménagements contre les nuisances et notamment contre le bruit doivent être spécifiés et respectés.
- d- Il faut réglementer la nature des activités admises sur le site, comme l'interdiction d'activités polluantes ou celle du traitement des métaux.
- e- Il est indispensable de faire réaliser par des organismes indépendants des mesures des nuisances conviendront sonores, olfactives et sanitaires pour l'air et l'eau
- f- Il est nécessaire d'instaurer un suivi environnemental régulier dans le cadre d'un organisme paritaire qui décidera des mesures éventuelles d'ajustement à prendre.
- g- Il serait utile de disposer de la copie des audits de conformité d'exploitation réalisés depuis 10 ans sur le site.

Thème n° 17 : sujets divers (29 observations)

Sont inscrites dans ce thème des observations sur des sujets trop divers pour pouvoir faire l'objet de thèmes spécifiques, mais nécessitant attention et réponse de la part du maître d'ouvrage.

Outre la suggestion d'utiliser la récupération des calories produites par Azalys et l'adaptation de l'outil de traitement des rejets, ou certaines critiques sur la qualification « d'écologique » d'un port qui n'est pas considéré comme tel, on notera :

- a- La pollution des sols présente des risques, mais les sondages de pollution des sols n'ont pas été faits. Qui devra dépolluer la zone ? Où seront envoyées et traitées les matières polluées ? L'implantation du port décharge-t-elle les carriers de l'obligation de réhabilitation du site ?
- b- La situation des propriétaires de bateaux logements est parfois très difficile. Quelle solution pour leur proposer des places de substitution ?
- c- A-t-on pris en compte la perte patrimoniale (estimée à 54 M € à comparer au 34 M € du projet) qui résultera des impacts du port et affectera les propriétaires d'habitations dans un rayon de 500 m ?
- d- Disparition du seul poste d'essence pour alimenter en essence les bateaux de plaisance.
- e- Demande des délibérations du Conseil régional et du CA de la base de loisirs qui assurait l'existence d'un projet d'extension du port de plaisance de Verneuil.

- f- Nombreuses inexactitudes sur les cartes d'étude de circulation, notamment beaucoup de rues non représentées.

2. LE RESUME DES OBSERVATIONS PAR THEME

THEME N°1 : OPPORTUNITE DU PROJET					
Cde ville	Reg N°	Date	Nom	Synthèse de l'observation	code
Tri	1	15/9/013	Mme S. Fronson de Villennes sur Seine	Quels sont les avantages de ce projet ?	1
Tri	1	26/09/013	M. M. Pons de Villennes sur seine	La proximité immédiate amont et aval d'autres ports industriels d'importance va à l'encontre de la nécessité d'un port plus modeste.	1
Tri	1	25/09/013	M. C. Varlet de Villennes sur Seine	Le projet n'est-il pas superflu au regard de la sous-utilisation des ports alentour ?	1
Tri	1	26/09/013	Mme S. Postel-Vinay	Quelle justification en temps de crise de création d'un port industriel à moins de 30 Km de celui de Limay ?	1
Tri	1	25/09/013	M. et Mme G. Jongis de Médan	30 millions d'euros de fonds publics pour transformer un site naturel riche en biodiversité en zone industrielle et de traitement de déchets près de futur parc du peuple de l'herbe.	1
Tri	1et 3	26 au 30/09/013	M. et Mme Linel, M. D. Moulene, M. et Mme Dubus, M. et Mme Laforest Phillips, M. et Mme Barbotin, M. P. Maillard, M. et Mme Villard-Sichel de Villennes sur seine	Quel intérêt de faire un port avec un même potentiel d'activités que le port de Limay à 25 Km, multimodal bien desservie par la route et le fer.	1
Tri	1	26/09/013	M. J. P. Chantrel de Villennes sur seine	Projet non indispensable car d'autres structures existent déjà. Opposition au projet.	1
Tri	1	26/09/013	M. R. Gallet de Villennes sur seine	Le projet n'est fondé sur aucune étude de besoin alors même que le port de Limay est en sous-activité depuis sa création.	1
Tri	2	28/9/013	M. P. Peltre d'Andrézy	Très inquiet sur le devenir du projet qui n'évolue pas comme « vendu » à l'origine vis-à-vis : emplois, qualité environnementale,	1

				impacts, dégradation, non maîtrise des activités prévues laissées à la location/sous-traitance.	
Tri	2	28/9/013	M. P. Peltre d'Andrézy	Ou des solutions alternatives sont proposées, ou il faut abandonner ce projet à temps.	1
Tri	2	28/09/01 3	M. P. Seneque de Villennes-sur-Seine	Trois ans de travaux et plus de 30 millions d'euros de fonds publics pour transformer un site naturel riche en biodiversité en zone industrielle et de traitement de déchets près de futur parc du peuple de l'herbe	1
Tri	2	26 au 29/09/01 3	MM et Mmes P. Meicher, M. Degand Barlerin, C. et E.Raux,J-P. Delaunay, K. Lefeuvre, P. Bellanger, C. et J. Duquenne, M. Maglia, G. Chassemon, P. Charneau, G. de Breteuil, S. Marion F. Trognée, P.F. Degand, G. Bion, G. Bion, M. G. Lash association Advenir, M et Mme Lars Ostlund, M et Mme Lapauze, M. Lecourtois, Mme Lecourtois-Chaplain, Mme S. Sarde, M. P. Maillard de Villennes sur Seine	3 ans de travaux et 34 M € d'investissements de fonds publics pour transformer un site naturel proche du parc du peuple de l'herbe, en ZI et traitement de déchets	1
Tri	2	30/9/013	M. et Mme F. Pillet de Villennes sur Seine	Projet à l'encontre de toute logique économique, écologique, environnement, santé publique, aménagement du territoire.	1
Tri	2	30/9/013	Mme J. Gardel de Villennes sur Seine	Dépense de 24 M€ semble superflu en période de crise et en raison de la présence du port de Limay.	1
Tri	3		M. P. Guyon bateau logement à la marina à Carrières	Désappointé par la politique « politicienne » détruisant ce havre de paix. Plateforme non-sens économique , historique, écologique.	1
Tri	3	28/09/01 3	E. et R. Nolan de Villennes sur Seine	Ce port est-il nécessaire et le budget prévu ne serait-il pas mieux utilisé ailleurs ?	1
Tri	2 et 3	29/9 au 3/10/013	M et Mme Mallet, M. Beunon, J-P Toulemonde, B. Sire, G. Lancrenon de Villennes sur Seine	Projet aberration économique par sa concurrence avec le port de Limay axé éco-activités bien situé sur l'axe Paris Rouen Le Havre, possédant de nombreux emplacements libres.	1
				3 ans de travaux et 34 M € d'investissements de fonds publics pour transformer un site naturel proche du parc du peuple de l'herbe, en ZI et traitement de déchets	1

Tri	3	30/09 au 4/10/013	Lettre envoyée à 51 exemplaires datés du 30 septembre au 4 octobre ¹ .	Le port ne présente pas de pertinence économique face à ceux de Limay, Bruyères sur Oise et surtout Achères.	1
Tri	3	3/10/013	Mme E. Moulene de Villennes sur Seine	Quel est l' intérêt économique de dépenser 27 M€ dans la conjoncture actuelle, alors qu'il serait plus utile de valoriser pour un moindre coût un port existant ?	1
Tri	3	2/10/013	M et Mme Chatelain de Villennes sur Seine	Projet à l'encontre de toute approche écologique : manipulation et stockage de déchets, disparition biodiversité, pollution sonore . Quels produits de valorisation environnementale ?	1
Tri	3	4/10/013	M. E. Robert de Villennes sur Seine	Incohérence économique par rapport aux ports de Limay (125 ha, parfaitement équipé avec accès multimodal, potentiel de triplement du terminal conteneurs) et Achères (le plus grand projet d'infrastructure portuaire à l'échelle du Bassin Parisien)	1
Tri	3		M. et Mme Chorafas de Villennes sur Seine	Dépense de 24 M€ non approprié en période de crise , avec doublon (Limay et Achères).	1
Tri	3	1/10/013	M et Mme Petit de Villennes sur Seine	Très inquiets et préoccupés par un projet qui est une aberration économique et écologique .	1
Tri	3	1/10/013	M. Bachelier Président de la CCI de Versailles.	Projet indispensable pour amorcer une dynamique pour le développement de la logistique fluviale.	1
Tri	3	1/10/013	M. Bachelier Président de la CCI de Versailles.	Projet complémentaire des plateformes projetées à Achères, de l'extension du terminal de Limay, de la création de Bruyères-sur Oise.	1
Tri	3	1/10/013	M. Bachelier Président de la CCI de Versailles.	Levier indispensable au développement économique de la Boucle en matière d'éco-matériaux en cohérence avec le création de la ZAC Eco-pôle de Carrières.	1
Tri	3	1/10/013	M. Bachelier Président de la CCI de Versailles.	Répond aux objectifs de développement économique de la Confluence et de l'axe Paris Seine Normandie.	1
Tri	3	1/10/013	M. X Lefebvre, M. N Picquerey, de Villennes sur Seine	Incohérence économique par sa concurrence avec le port de Limay axé éco-activités bien situé sur l'axe Paris Rouen Le Havre, possédant de nombreux emplacements libres.	1
Tri	3	1/10/013	M. P. Laverty, de Paris	Ne comprends pas l'installation d'une plateforme portuaire à 10 Km de celle d' Achères , ce qui est un double emploi.	1
Tri	3	4/10/013	M. et Mme Rosin de Villennes sur Seine	La construction de ce petit port est-elle réellement adaptée sachant que le port de Limay à 25 Km est sous exploité ?	1
Tri	4	4/10/013	M et Mme Iainé de Villennes sur Seine	Font le constat que le port de Limay est « moche », dégage des « odeurs nauséabondes », qu'il n'y a aucune plaisance autour.	1
Tri	4	1/10/013	M. F. Spangenberg,	La réouverture de la décharge par décision	1

¹ Voir liste des signataires en fin de document

			conseil municipal triellois	préfecturale est la seule justification économique, inacceptable pour l'environnement.	
Tri	4	2/10/013	M. A. Effroy de Carrières sous Poissy	Un positionnement en fluvio-maritime pas envisageable.	1
Tri	4		M. N. Perez-Gonzalez de Carrières sous Poissy	Projet en période de difficultés économiques.	1
Tri	4	4/10/013	Mme M. Bourdon-Perez, ancienne maire adjointe de carrières sous Poissy	Projet peu approprié en période de difficultés économiques. Doublon avec Ports de Limay et d'Achères.	1
Tri	4	4/10/013	M. J-P. Houllemaire de Triel sur Seine	Port prévue années 90 dans un contexte très changé, notamment existence d'un ENS.	1
Tri	4		M. J-P. Houllemaire de Triel sur Seine	Difficultés liées à la crise économique et aux activités d'éco-construction.	1
Tri	4	3/10/013	M. P. Bourkowsky de Paris, Utilisateur de la marina	Quel intérêt d'aménagement avec des conséquences si lourdes sur l'environnement ?	1
Tri	4	4/10/013	M. M. Riottot président de Ile de France Environnement, Paris	De nombreux ports permettent de desservir Paris et sa petite couronne, comme Gennevilliers. Ils sont loin d'être saturés par le trafic fluvial, qui stagne et représente 2.3% du trafic t/km contre 88.69 à la route.	1
Tri	4	4/10/013	M. M. Riottot président de Ile de France Environnement, Paris	L'éco-port de Triel n'est pas une priorité pour le développement régional. Limay, Achères rendent ce projet incongru. Les ports centraux de paris, sont loin d'être saturés.	1
Tri	4	4/10/013	Association d'Environnement du Val de Seine	Projet datant des années 90 pour des activités logistiques et industrielles. Contexte changé avec vastes projet immobiliers.	1
Tri	4		A Deberdt de ?	Le budget est-il opportun en cette période ? N'aurait-il pas un meilleur emploi ?	1
Ca	1	23/09/01 3	Mme B. Destison, conseillère municipale de Villennes sur Seine	Y a-t'il une justification économique suffisante pour agrandir le port existant, sachant que Limay n'est pas utilisé à 100% de sa capacité ?	1
Ca	1	2/10/013	M. N Vandamme, Collectif construisons ensemble un Andrézy solidaire	Projet vieilli : fait pour un territoire qui depuis a muté et s'agrandit. Plus A 104 reporté après 2030 et grand projet Seine Aval remis en cause. Doit être repensé pour en tenir compte.	1
Ca	1		M. E Dareau d'Andrézy	Le flux global sera de 50 barges et 5000 t par an. Tous ces travaux pour si peu de trafic est-raisonnable ?	1
Ca	1	30/09/01 3	M. F Boehly, adjoint urbanisme Orgeval	Projet essentiel pour le développement du territoire. Propose une alternative au transport routier. C'est un projet durable.	1
Ca	1	3/10/013	M. A Mille Président de l'Association non au pont d'Achères	Beaucoup de contradictions et d'incohérences dans les projets dans la Boucle: doublon A104c et liaison rd30-RD180, aménagement du cœur vert traversé par liaison	1

				rd30-RD180, ferme solaire, port Triel.. Demande un moratoire.	
Ca	1	4/10/013	MM. M Satouri conseiller régional EELV, J Tissier Adjoint maire Maurecourt, Conseiller général, E Dareau, EELV de l'Hautil, Mme G. Senée miare d'Evecquemont Conseillère régional I d F pour les élus EELV et groupe local de l'Hautil EELV	Favorables à un meilleur maillage des ports en Seine, mais projet de coût prohibitif , tel qu'envisagé fragile dans un contexte économique tendu, qui risque de dégrader fortement la qualité de vie des habitants. Il doit faire l'objet d' études complémentaires .	1
Ca	1	4/10/013	Mme F. Sarama de Carrières sous Poissy	Ce port est-il une réelle nécessité ? Les ports actuels sont-ils saturés ?	1
Ca	1	4/10/013	M. C. Loiseau Comité de sauvegarde de Chanteloup- les- Vignes. V.P. du CAPESA, Collectif environnement en Seine chargé de Mission à l'IDFE, membre CESER, Délégué à l'AUT.	Favorable au développement du transport fluvial en alternative au transport routier.	1
Ca	1	4/10/013	M. C. Loiseau Comité de sauvegarde de Chanteloup- les- Vignes. V.P. du CAPESA, Collectif environnement en Seine chargé de Mission à l'IDFE, membre CESER, Délégué à l'AUT	Le rôle et la destination de l'Ecopole doivent être clairement établis .	1
Tri	2		Mme . H. Ghesquière de Triel et Présidents de Pissefontaine Environnement	Il est dommage que les autres projets de la Boucle ne soient pas pris en compte .	1
Tri	3	30/09 au 4/10/013	Lettre envoyée à 51 exemplaires datés du 30 septembre au 4 octobre ² .	Le projet présenté par la CA2RS est isolé des autres projets dans la Boucle concernant les voies, liaisons routières, ponts et échangeurs projetés. Il s'agit de bitumage et urbanisation à outrance.	1
Tri	3	4/10/013	Mme M. Ory, présidente de l'Association Delf' sit et du Collectif d'associations pour la protection de l'environnement en	L'AE recommandait de prendre en compte dans l'étude d'impact les autres projets dans la Boucle, en plus de l'Ecopôle. Or sur l'emplacement du parc photovoltaïque qui n'est plus actuel, il y aura un remblai de 4,2 millions de déchets inertes sur 6 ans.	1

² Voir liste des signataires en fin de document

			Seine Aval		
Tri	3	4/10/013	M. et Mme Villard-Sichel de Villennes sur Seine	Seule une vision partielle est proposée qui se limite au seul périmètre de la darse, alors que la zone arrière du port porte sur 200 ha et qu'il n'existe pas de cahier des charges pour les entreprises voulant s'y implanter , dont des ICPE pourraient présenter un danger supplémentaire.	1
Tri	3	4/10/013	M. et Mme Villard-Sichel de Villennes sur Seine	Le projet présenté par la CA2RS est isolé des autres projets dans la Boucle concernant les voies, liaisons routières, ponts et échangeurs projetés. Il s'agit de bitumage et urbanisation à outrance	1
Tri	4	1/10/013	M. F. Spangenberg, conseil municipal triellois	Les conséquences des changements des intercommunalités ne sont pas prises en compte.	1
Ca	1	3/10/013	M. A Mille Président de l'Association non au pont d'Achères	Nécessité d'engager une réflexion globale sur le tissu de la Boucle et ses opportunités.	1
Ca	1	4/10/013	MM. M Satouri conseiller régional EELV, J Tissier Adjoint maire Maurecourt, Conseiller général, E Dareau, EELV de l'Hautil, Mme G. Senée miare d'Evecquemont Conseillère régional I d F pour les élus EELV et groupe local de l'Hautil EELV	En cours nombreux projets tournés vers le développement économique qui modifient les équilibres du territoire. Des espaces ouverts sont fortement exploités et urbanisés.	1

THEME N° 2 : COÛTS FINANCEMENT RENTABILITE

Tri	1	18/9/013	M et Mme Burbach de Villennes sur seine	Projet 34 M€ (risquant d'être dépassé), coûteux et hasardeux à charge des contribuables . 3 ans de travaux. Au détriment d'un site magnifique.	2
Tri	1	18/9/013	M et Mme Burbach de Villennes sur seine	Pas de chiffrage sérieux pour démontrer la rentabilité du projet. Y aura-t-il un impact sur la fiscalité des communes ?	2
Tri	1	26/09/01 3	M. M. Pons de Villennes sur seine	Les nouvelles circonstances économiques justifient une révision sérieuse du projet initial, surtout à proximité du parc du peuple de l'herbe.	2
Tri	1	25/09/01 3	M. et Mme G. Jongis de Médan	30 millions d'euros de fonds publics pour transformer un site naturel riche en biodiversité en zone industrielle et de traitement de déchets près de futur parc du peuple de l'herbe.	2
Tri	1	26/09/01 3	Mme S. Postel-Vinay	Quantifier les économies d'impôts locaux pour les habitants des communes proches.	2
Tri	1	26/09/01 3	Mme S. Postel-Vinay	Bilan économique des coûts générés en termes de création nette de CDI locaux ?	2
Tri	1et 3	26 au 30/09/01 3	M. et Mme Linel, M. D. Moulene, M. et Mme Dubus, M. et Mme Laforest Phillips, M. et Mme Barbotin, M. P. Maillard, M. et Mme Villard-Sichel de Villennes sur seine	Quel est l' intérêt économique de dépenser 27 M€ dans la conjoncture actuelle , alors qu'il serait plus utile de valoriser pour un moindre coût un port existant ?	2
Tri	1et 3	26 au 30/09/01 3	M. et Mme Linel, M. D. Moulene, M. et Mme Dubus, M. et Mme Laforest Phillips, M. et Mme Barbotin, M. P. Maillard, M. et Mme Villard-Sichel de Villennes sur seine	Qui peut garantir que Ports de Paris aura dans les années à venir les crédits alloués pour financer le port ?	2
Tri	1et 3	26 au 30/09/01 3	M. et Mme Linel, M. D. Moulene, M. et Mme Dubus, M. et Mme Laforest Phillips, M. et Mme Barbotin, M. P. Maillard, M. et Mme Villard-Sichel de Villennes sur seine	Quel sera le prix des surfaces louées par Ports de Paris et à partir de quelle superficie sera atteint l'équilibre économique ?	2
Tri	3		M. et Mme Cervelle de Villennes-sur-Seine	Viabilité économique problématique en raison de l'existence du port de Limay	2

Tri	3		M. et Mme Cervelle de Villennes-sur-Seine	Origine du financement in fine le contribuable ?	2
Tri	3	3/10/013	Mme E. Moulene de Villennes sur Seine	Qui peut garantir que les crédits alloués à Ports de Paris ne vont pas être réduits dans les années à venir ?	2
Tri	3	3/10/013	Mme E. Moulene de Villennes sur Seine	Quel sera le prix des surfaces louées par Ports de Paris et à partir de quelle superficie sera atteint l'équilibre économique ?	2
Tri	3	2/10/013	M. et Mme E. Eppe, de Villennes sur Seine	Très circonspect sur la validité économique de ce projet qui utilise des deniers publics.	2
Tri	3	2/10/013	M. et Mme E. Eppe, de Villennes sur Seine	La rentabilité nette attendue est entre 4,8% et 9,6%. Or il est écrit que sans l'apport de trafic de la ZAC, le bilan est moins favorable. Il est donc indispensable de savoir comment CA2RS et P de P réussiront à commercialiser ces nouvelles surfaces dans un département où l'offre est 1.6 fois supérieure à la demande en plus dans une période de récession ? Alors qu'à Limay, port multimodal disposant d'accès routiers et ferrés, il y a plus de 166000 m ² de surfaces disponibles ?	2
Tri	3	2/10/013	M et Mme Chatelain de Villennes sur Seine	Pas d'intérêt économique. Dépense de 30 à 50 M€ en période de crise. Les ports voisins pas à plein régime. Limay semble plus adapté avec ses infrastructures.	2
Tri	4	4/10/013	M et Mme lainé de Villennes sur Seine	Economiquement la période économique difficile se prête mal à une dépense de 30 M €.	2
Tri	4	30/09/013	M. et Mme Allard de Bagneux	Projet de 24 M € non approprié en période de difficultés économique.	2
Tri	4	1/10/013	M. F. Spangenberg, conseil municipal triellois	Ce sont les contribuables directement ou indirectement qui fournissent les fonds : 34 M€ + 380 000€ du C. G dans une darse sans avenir.	2
Tri	4		J-P Elluard, de Chatou. Usager de la marina	Coût de 31M€ de fonds publics.	2
Tri	4		M. J-P. Houllermare de Triel sur Seine	Création liée au développement de la ZAC et aux activités utilisant le fleuve. Les tests de sensibilités montrent sa vulnérabilité à un trafic moindre.	2
Tri	4	4/10/013	M. M. Riottot président de Ile de France Environnement, Paris	L'aménagement Seine Aval avec création port Achères (400 ha) et éventuellement Triel possible uniquement si projets économiquement viables.	2
Ca	1	18/9/013	M. Norbert Fleury de Carrières	Le projet est financé par de l'argent public dans une période de crise pour une création au mieux de 49 emplois.	2
Ca	1	30/09/013	M. A Pujol de Carrières sous Poissy	Le projet traité à l'économie doit être revu pour être acceptable.	2
Ca	1	2/10/013	M. N Vandamme, Collectif construisons ensemble un Andrésy solidaire	Faiblesse de l'étude économique : quel besoin de s'installer dans Boucle enclavée sans desserte ferroviaire ?	2
Ca	1	4/10/013	Mme M-T Azil de	Faible intérêt économique du projet pour un	2

			Carrières sous Poissy	investissement de 31 M€ très dépendant du succès l'Ecopole.	
Ca	1	4/10/013	M. C. Loiseau Comité de sauvegarde de Chanteloup- les- Vignes. V.P. du CAPESA, Collectif environnement en Seine chargé de Mission à l'IDFE, membre CESER, Délégué à l'AUT	Trop d'incertitudes ou d'oublis dans l'évaluation économique. Nécessité d'évaluer les filières de biomasse, de d'élaboration et de transformation de produits industriels (Bio matériaux, composites auto, produits cosmétologiques etc..)	2

THEME N° 3 : CREATION D'EMPLOIS

Tri	let 3	26 au 30/09/01 3	M. et Mme Linel, M. D. Moulene, M. et Mme Dubus, M. et Mme Laforest Phillips, M. et Mme Barbotin, M. P. Maillard, M. et Mme Villard-Sichel de Villennes sur seine	Combien d'emplois sont raisonnablement possibles alors que par extrapolation des chiffres de Limay cela ne donnerait que 37 emplois.	3
Tri	2	28/09/01 3	M. J Gourguechon de Villennes-sur-Seine	La souhaitable création d'emplois est loin d'être avérée pas plus que leur pérennité. Les chiffrages sont sujeux à caution car faits par comparaison avec d'autres ports lesquels ont des positionnements logistiques que n'a pas Triel.	3
Tri	2		M. P. Coulanges ; Mme S. Cartier de Villennes sur seine	Nombre d'emplois créés minime environ 50, à comparer à ceux supprimés en conséquence, suite fermeture du port de plaisance, et des loisirs nautiques, départ des populations alentour.	3
Tri	3	28/09/01 3	E. et R. Nolan de Villennes sur Seine	Le projet est-il vraiment porteur d'emplois ?	3
Tri	3	2/10/013	M. et Mme Vonet de Villennes sur Seine	Projet présenté comme créateur de milliers d'emplois, se réduit à créer quelques 200 emplois.	3
Tri	3		M. J Perrin	Site qui ne créera pas d'emplois. Les entreprises ne feront que des transferts d'emplois au détriment de leur précédente implantation.	3
Tri	3	3/10/013	Mme E. Moulene de Villennes sur Seine	Combien d'emplois sont raisonnablement possibles alors que par extrapolation des chiffres de Limay cela ne donnerait que 37 emplois.	3
Tri	3	2/10/013	M. et Mme E. Eppe, de Villennes sur Seine	Ce projet dont le cout final sera certainement proche de 35 M€ ne répond à aucun critère de rentabilité.	3
Tri	3	2/10/013	M. et Mme E. Eppe, de Villennes sur Seine	L'impact sur l'emploi sera limité. Limay pour un investissement de 12 M€ n'a créé que 166 emplois directs. Que penser des promesses de 400 emplois pour 30 M€ d'investissements ?	3
Tri	3	2/10/013	M. Dubois Centre Leclerc, Carrières sous Poissy	26 M € pour un port sous exploité et créant peu d'emplois.	3
Tri	3		M. et Mme Chorafas de Villennes sur Seine	Les créations d'emplois sont liées au succès de la ZAC écopole. Ecarts d'estimation pas rassurants.	3
Tri	4	30/09/01 3	M. et Mme Allard de Bagneux	Création d'emploi liée au succès Ecopole, mais scénarios pas rassurants.	3

Tri	4	2/10/013	M. A Masurel de Carrières, fidèle de la marina	Chiffres de l'emploi tout à fait farfelus en raison mécanisation.	3
Tri	4		J-P Elluard, de Chatou. Usager de la marina	Les hypothèses de création d'emplois varient de 50 (économiste J. Haëntjens) à 4000 (ancien Président CA2RS)	3
Tri	4		M. H. Dent, Président du Collectif des Riverains du Parc du Peuple de l'Herbe	Le nombre des créations d'emplois varient entre 330 et 700. L'économiste J. Haëntjens indique : 1 à 2 emplois par hectare, soit 24/48 emplois.	3
Tri	4	4/10/013	Mme M. Bourdon-Perez, ancienne maire adjointe de carrières sous Poissy	Créations emplois liées au succès de la ZAC éco-pôle, écarts d'estimation selon scenarios.	3
Tri	4	4/10/013	M. M. Riottot président de Ile de France Environnement, Paris	La création d'emplois est fluctuante (de 50 à 4000) et 330 pour P de P.	3
Ca	1	30/09/01 3	M. A Pujol de Carrières sous Poissy	Le projet va créer 300 emplois dit le dossier. Or 30 grutiers suffisent à assurer les déchargements. De plus la suppression de 250 transports sur route va mettre 125 chauffeurs au chômage. Bilan perte de 95 emplois. Sans compter ceux du port de plaisance.	3
Ca	1	1/10/013	Mme C. Paravy de Carrières sous Poissy	Nombre d'emplois générés est surestimé car installation portuaires mécanisées et informatisées.	3
Ca	1	4/10/013	Mme M-T Azil de Carrières sous Poissy	Estimation fluctuante du nombre d'emplois directs créés.	3

THEME N°4 : LOGISTIQUE ET DESSERTE DU SITE

Tri	1	25/09/01 3	M. et Mme G. Jongis de Médan	Un port industriel sans connexion routière ni ferroviaire est une aberration économique. Opposition au projet	4
Tri	1	25/09/01 3	Mme I. Hubert de Villennes sur seine	Un port industriel sans connexion routière ni ferroviaire est une aberration économique et écologique à quelques km de grands ports de Limay et d'Achères. .	4
Tri	1 et 3	26 au 30/09/01 3	M. et Mme Linel, M. D. Moulene, M. et Mme Dubus, M. et Mme Laforest Phillips, M. et Mme Barbotin, M. P. Maillard, M. et Mme Villard-Sichel de Villennes sur seine	Pouvez-vous confirmer qu'il n'est pas prévu, à Triel, de desserte routière supplémentaire, ni de desserte ferroviaire ?	4
Tri	2		M. G. Pécheu Président de l'ADRESP	Port industriel non acceptable alors qu'il n'existe pas de desserte ferroviaire.	4
Tri	2	28/09/01 3	M. P. Seneque de Villennes-sur-Seine	Un port industriel, sans connexions routières ou ferroviaires , à la place du port de plaisance, à quelques kms de Limay et d'Achères, est une aberration économique , de surcroit à l'heure du Grand Paris et du canal Seine nord Europe.	4
Tri	2	26 au 29/09/01 3	MM et Mmes P. Meicher, M. Degand Barlerin, C. et E. Raux, J-P. Delaunay, K. Lefeuvre, P. Bellanger, C. et J. Duquenne, M. Maglia, G. Chassemon, P. Charneau, G. de Breteuil, S. Marion F. Trognée, P.F. Degand, G. Bion, G. Bion, M. G. Lash association Advenir, M et Mme Lars Ostlund, M et Mme Lapauze, M. Lecourtois, Mme Lecourtois-Chaplain, Mme S. Sarde de Villennes sur Seine	Un port industriel, à quelques kms de Limay et d'Achères, sans connexions routières ou ferroviaires est une aberration économique, de surcroit à l'heure du Grand Paris et du canal Seine nord Europe .	4
Tri	2	30/9/013	M. et Mme F. Pillet de Villennes sur Seine	Port sans fonction logistique.	4
Tri	2	30/9/013	M. et Mme F. Pillet de Villennes sur Seine	Aucune connexion avec d'autres modes de transport.	4

Tri	2	30/9/013	Mme J. Gardel de Villennes sur Seine	Projet situé loin de voies ferrées accroitra les transports routiers.	4
Tri	3	30/09/013	A.Hardy-Hawkins, professeur d'arts visuels, de Villennes sur Seine	Projet non cohérent car absence de réseau ferroviaire et manque d' accès autoroutier.	4
Tri	2 et 3	29/9 au 3/10/013	M et Mme Mallet, M. Beunon, J-P Toulemonde, B. Sire, G. Lancrenon de Villennes sur Seine	Absence d'interconnexion avec route et rail. Cf. ports de Rouen et du Havre connectés avec Gennevilliers et Bonneuil et n'arrivent pas à augmenter leur fret.	4
Tri	2 et 3	29/9 au 3/10/013	M et Mme Mallet, M. Beunon, J-P Toulemonde, B. Sire, G. Lancrenon de Villennes sur Seine	Pas de site logistique dans la zone pour les marchandises déchargées.	4
Tri	3	2/10/013	M. et Mme Vonet de Villennes sur Seine	Site dépourvu d' axes de transport adaptés. 50% des matériaux transiteront par la route.	4
Tri	3	4/10/013	M. E. Robert de Villennes sur Seine	Pas de plateforme logistique pour interconnexion multimodale. Accès au futur port peu commode, Seine étroite , courant important, espace restreint pour manœuvres à l'intérieur. Bruits accrus et risque accidents.	4
Tri	3		M. et Mme Chorafas de Villennes sur Seine	Absence de desserte par voie ferrée entrainera accroissement circulation des poids lourds , dans une circulation déjà dense.	4
Tri	3	1/10/013	M et Mme Petit de Villennes sur Seine	Port non multimodal et absence de desserte ferroviaire.	4
Tri	3	1/10/013	M. X Lefebvre, M. N Picquerey, de Villennes sur Seine	Absence d'interconnexion avec route et rail. A 104 abandonné. Aucune fonction logistique , juste viabilisation de zone industrielle.	4
Tri	4	4/10/013	M et Mme lainé de Villennes sur Seine	Le site de Triel n'ayant pas de desserte ferroviaire , compte tenu de la taille des péniches, il y aura un trafic de 2500 camions par semaine.	4
Tri	4	30/09/013	M. et Mme Allard de Bagneux	Projet sans desserte ferroviaire, implique augmentation des poids lourds.va	4
Tri	4	4/10/013	Mme M. Bourdon-Perez, ancienne maire adjointe de carrières sous Poissy	Pas de desserte ferroviaire. Génération trafic significatif PL.	4
Tri	4		M. J-P. Houllémare de Triel sur Seine	Incertitudes sur les liaisons RD30/ RD190 et A 104.	4
Tri	4	3/10/013	M. P. Bourkowsky de Paris, Utilisateur de la marina	Absence de desserte ferroviaire	4
Ca	1	20/9/013	G. Pécheu, Président de l'ADRESP	Port industriel non justifié en l'absence de desserte ferroviaire.	4
Ca	1		M. E Dareau d'Andréy	Le projet multi-modal n'est pas raccordable au	4

				réseau ferré.	
Ca	1	4/10/013	Mme M-T Azil de Carrières sous Poissy	Pas de desserte ferroviaire implique densification du trafic de poids lourds.	4
Ca	1	4/10/013	MM. M Satouri conseiller régional EELV, J Tissier Adjoint maire Maurecourt, Conseiller général, E Dareau, EELV de l'Hautil, Mme G. Senée miare d'Evecquemont Conseillère régional I d F pour les élus EELV et groupe local de l'Hautil EELV	Absence de réseau ferroviaire.	4

THEME N° 5 : LOCALISATION DU PROJET ET IMPACTS SUR LE CADRE DE VIE

Tri	1	19/9/013	M. Guy Urbain de Villennes sur Seine	L'observatoire prévu dans le Parc du Peuple de l'Herbe pour « contempler le grand paysage du méandre de la Seine» donnera sur les grues du port.	5
Tri	1	22 et 24/09/01 3	Mme A. Jongis M. et Mme Maillard de Villennes sur Seine	Transformation d'un site de grande richesse naturelle en zone industrielle.	5
Tri	1	25/09/01 3	M. E. Gerard. Ile de Villennes	Pourquoi créer un parc du peuple de l'Herbe dont l'observatoire permettra d'étudier gravats et déchets dans la zone d'à côté, zone bruyante et polluante ?	5
Tri	1	15/9/013	Mme S. Fronson de Villennes sur Seine	Port de déchets polluants à proximité des habitations , bruit, trafic fluvial accru, bruits du concassage, pollution de l'air, poussières.	5
Tri	1		M. C. Hedrich Association respectons la Terre	Projet dans une zone naturelle d'intérêts écologiques riches.	5
Tri	1	25/09/01 3	M. J M Roudot de Villennes sur Seine	Aberration environnementale : juxtaposition d'un port industriel à un espace naturel sensible sans tampon, situé dans une zone d'intérêt écologique majeur.	5
Tri	1	25/09/01 3	Mme I. Hubert de Villennes sur seine	34 millions d'euros de fonds publics pour transformer un site naturel riche en biodiversité en zone industrielle et de traitement de déchets , jouxtant le futur parc du peuple de l'herbe.	5
Tri	1et 3	26 au 30/09/01 3	M. et Mme Linel, M. D. Moulene, M. et Mme Dubus, M. et Mme Laforest Phillips, M. et Mme Barbotin, M. P. Maillard de Villennes sur seine	Quel intérêt à créer un port industriel à moins de 25 Km du port de Limay capable de recevoir le trafic envisagé ?	5
Tri	1	26/09/01 3	M. J. P. Chantrel de Villennes sur seine	Dégradation du cadre de vie des populations des villes de Poissy, Carrières sous Poissy, Triel, Villennes. Proximité de HLM regroupant des personnes en situation difficile.	5
Tri	2		Mme . H. Ghesquière de Triel et Présidents de Pissefontaine Environnement	Quels sont les impacts d'ICPE sur le Parc de l'Herbe ?	5
Tri	2	26/09/01 3	M. J-F. Lasne Président de l'Association pour la Protection de la Tranquillité des Rives de Seine	Communes proches exposée à nuisances sonores, sanitaires, à risque d'accidents. Risque d'accidents industriels,	5

Tri	2	30/9/013	M. et Mme F. Pillet de Villennes sur Seine	Emplacement dans zone habitée.	5
Tri	2	30/9/013	M. et Mme F. Pillet de Villennes sur Seine	Risque de très forte pollution alors que 5 écoles à proximité.	5
Tri	2	30/9/013	Mme J. Gardel de Villennes sur Seine	Regrettable de faire un port industriel sur un site préserve et proche d' habitations.	5
Tri	2	27/9/013	Famille Bresset de Villennes sur Seine	Le devenir sanitaire et environnemental de la zone ne cesse de se dégrader avec tous les projets industriels, sources de nuisances.	5
Tri	2	29/9 au 30/9/013	M. Beunon, J-P Toulemonde, B. Sire, G. Lancrenon de Villennes sur Seine	Un programme de qualité de développement de constructions et de logements pourrait s'y réaliser.	5
Tri	3		O. Mireux et M. Debien Marina Port Saint Louis	Même si un projet économique porteur d'emplois semble une noble cause, quel sera le devenir des personnes impactées ?	5
Tri	3		M. J-M Sepval de Médan	Quel intérêt et besoin d'un port industriel dans une zone d'habitation verte ?	5
Tri	3	28/09/013	E. Billaut de Villennes sur Seine	Anormal de développer un port industriel à côté d'un parc naturel.	5
Tri	3	28/09/013	R. Alemu de Villennes sur Seine	Opposé au développement d'un port industriel à côté d'une zone d'habitation et d'un parc naturel.	5
Tri	3	28/09/013	E. et R. Nolan de Villennes sur Seine	Incohérence d'un tel projet près d'un parc destiné aux familles et à la préservation de la biodiversité animale et végétale.	5
Tri	3	30/09/013	A. Hardy-Hawkins, professeur d'arts visuels, de Villennes sur Seine	Nombreux points négatifs pour des points positifs négligeables. La région qui avait tant d'atouts pour un agrément de vie s'urbanisme et se détruit	5
Tri	3	28/09/013	P. et F. Allehant de Villennes sur Seine	Projet impensable si près des habitations alors que Limay est tout à fait adapté.	5
Tri	2 et 3	29/9 au 3/10/013	M et Mme Mallet, M. Beunon, J-P Toulemonde, B. Sire, G. Lancrenon de Villennes sur Seine	Installation inappropriée d'une zone industrielle dans zone d'habitations.	5
Tri	3	30/09 au 4/10/013	Lettre envoyée à 51 exemplaires datés du 30 septembre au 4 octobre ³ .	Population de Villennes et de Carrières (HLM) sous les nuisances induites. Existence d' écoles maternelles, primaires et collèges dans un rayon de moins de 500 m du site.	5
Tri	3		Mme E. Moulene et M. D. Moulene de Villennes sur Seine	Pourquoi dans le dossier la préservation du cadre de vie des riverains n'est-elle qu'un enjeu alors qu'il s'agit d'une contrainte forte ?	5
Tri	3	4/10/013	Mme M. Ory, présidente de l'Association Delf'sit et du Collectif	La continuité du chemin de halage est définitivement supprimée.	5

³ Voir liste des signataires en fin de document

			d'associations pour la protection de l'environnement en Seine Aval		
Tri	3	2/10/013	M. et Mme E. Eppe, de Villennes sur Seine	Ce port n'a rien d'écologique : Existence d'écoles maternelles, primaires et collèges dans un rayon de moins de 500 m du site.	5
Tri	3	2/10/013	M. Dubois Centre Leclerc, Carrières sous Poissy	Est-ce que sous couvert d'un port pour l'éco-construction il deviendrait un port à déchets (pour Azalys) et à gravats (remblais dans la plaine) ?	5
Tri	3	4/10/013	Mme N. Rapp de Villennes sur Seine	Incompréhensible de construire un port industriel destiné aux déchets à 200 m de l'île avec manipulation de produits nocifs pour la santé.	5
Tri	3	4/10/013	Mme N. Rapp de Villennes sur Seine	Conséquences catastrophiques pour la commune de Villennes qui va supporter l'ensemble des nuisances générées, visuelles olfactives sonores et sanitaires.	5
Tri	3	4/10/013	M. E. Robert de Villennes sur Seine	Aberration écologique, projet impactera une ZNIEFF et le parc du peuple de l'Herbe.	5
Tri	3	1/10/013	M et Mme Petit de Villennes sur Seine	Contiguïté avec zone d'habitation avec risques sur la santé (bruits, odeurs, poussières) + projets immobiliers soumis aux risques générés.	5
Tri	3	2/10/013	M. et Mme Migaud de Villennes sur Seine	Nuisances sonores, poussières, olfactives, fumées à proximité de zone d'habitation et d'écoles. Nuisances sanitaires.	5
Tri	3	1/10/013	M. X Lefebvre, M. N Picquerey, de Villennes sur Seine	Projet dans zones habitées. Réorienter vers un meilleur développement de la plaisance. Un programme de qualité de logements envisageable.	5
Tri	3	2/10/013	M. B. Melchior de Villennes sur Seine	Inquiet pour la santé de toute une famille	5
Tri	3	1/10/013	M. P. Laverty, de Paris	Nuisances pour les habitations avoisinantes.	5
Tri	3	4/10/013	M. et Mme Rosin de Villennes sur Seine	Création d'un parc industriel avec activité polluantes près zone d'habitations et écoles catastrophique pour Villennes qui supportera toutes les nuisances.	5
Tri	3	4/10/013	M. et Mme Villard-Sichel de Villennes sur Seine	Population touchée par nuisances, de Villennes et de Carrières (HLM). Ecoles maternelles, primaires et collèges dans un rayon de moins de 500 m du site.	5
Tri	4	3/10/013	M. Gatta gérant du port de plaisance	Nombreuses nuisances attendues à proximité d'un projet de 2800 logements.	5
Tri	4	4/10/013	Projet de motion pour le conseil municipal de Villennes du 11 octobre 2013	Le projet apporte une nuisance incontestable aux riverains du coteau villennois.	5
Tri	4	30/09/013	M. et Mme Allard de Bagneux	Conséquences pas acceptable sur qualité de vie.	5
Tri	4		Représentants du	Port qui n'a pas sa place sur cet espace dédié à	5

			Quartier Irène-les Marolles à Villennes sur Seine	la plaisance où le bras de Seine est très court.	
Tri	4		M. Philippe Paillet président de l'association les amis de Triel	Projet générateur de nuisances ne peut être à côté du parc du peuple de l'herbe. Port de plaisance plus cohérent.	5
Tri	4		J-P Elluard, de Chatou. Usager de la marina	2800 logements à proximité.	5
Tri	4		M. Dornberger de ?	Projet de 24 M €, générateur de nuisances et de pollution près du parc de peuple de l'herbe où des milliers de famille viendront se promener.	5
Tri	4		M. N. Perez-Gonzalez de Carrières sous Poissy	Conséquences sur la qualité de vie et la santé dans un secteur qui a beaucoup souffert.	5
Tri	4	3/10/013	M. P. Bourkowsky de Paris, Utilisateur de la marina	Existence de projets immobiliers à proximité, habitants soumis aux risques et nuisances générés par les activités.	5
Tri	4	4/10/013	Association d'Environnement du Val de Seine	Nécessité de respect des mesures de protection de l'environnement d'autant que le projet est dans une zone en pleine urbanisation.	5
Tri	4		A Deberdt de ?	Incohérence par sa proximité d'un parc naturel destiné à accueillir des familles	5
Ca	1	18/9/013	M. Norbert Fleury de Carrières	Quelle cohérence paysagère avec le parc ?	5
Ca	1	23/09/01 3	M. Y Pichaud de Carrières sous Poissy	Les bords de Seine facilitent les promenades et activités sportives. Quelles liaisons douces existeront à court et long terme par rapport à ce qui existe actuellement ?	5
Ca	1	26/09/01 3	M. Grandin de Carrières sous Poissy	Le projet oublie les habitants de la ville qui ne peuvent supporter trop d'évolution au même endroit.	5
Ca	1	26/09/01 3	M. Grandin de Carrières sous Poissy	Le parc du peuple de l'herbe ne doit pas être une compensation des nuisances futures .	5
Ca	1	30/09/01 3	M. A Pujol de Carrières sous Poissy	L'entrée du port coupera définitivement le chemin piétonnier le long de la Seine. A Genevilliers une passerelle a été construite pour une darse.	5
Ca	1	30/09/01 3	M. A Pujol de Carrières sous Poissy	Une passerelle est prévue pour relier Poissy au nouveau parc. Cela crée un long chemin d'accès à pied pour les Triellois, et encore plus long en voiture.	5
Ca	1	1/10/013	Mme C. Paravy de Carrières sous Poissy	Projet d'Ecoport incompatible avec la présence d'un quartier résidentiel proche, le chemin piétonnier des berges, le parc naturel, les coteaux habités de Villennes.	5
Ca	1	2/10/013	Mme A Bukal de Carrières sous Poissy	Pourquoi un tel projet générant des nuisances de tous ordre prévu près d'un parc naturel ?	5
Ca	1	2/10/013	Mme A Bukal de Carrières sous Poissy	Pourquoi préoccupation des espèces animales et végétales et pas des hommes ?	5
Ca	1	3/10/013	M. Domberger de Carrières sous Poissy	Projet porte atteinte à notre cadre de vie.	5

Ca	1	3/10/013	M. A Mille Président de l'Association non au pont d'Achères	Mitoyenneté avec parc écologique	5
Ca	1	2/10/013	Mme P. Connan, Ile de la dérivation Carrières sous Poissy	La Boucle de Chanteloup a été utilisée comme un dépotoir (pollution de terres agricoles, Incinérateur, SIAAP, bientôt SEDE traitement des boues et déchets...). Le projet apporte d'autres nuisances .	5
Ca	1	4/10/013	Mme M-T Azil de Carrières sous Poissy	Risque d'impact sur la qualité de vie et la santé en raison des nombreuses nuisances générées.	5
Ca	1	4/10/013	M. C. Loiseau Comité de sauvegarde de Chanteloup- les- Vignes. V.P. du CAPESA, Collectif environnement en Seine chargé de Mission à l'IDFE, membre CESER, Délégué à l'AUT	L'ecoport doit être compatible avec le parc du peuple de l'Herbe avec liaison écologique sur toute la Boucle.	5
Ca	1	4/10/013	M. C. Delrieu, ancien maire adjoint de carrières sous Poissy (Liste SoCarrières)	Le futur aménagement autour de l'étang Cousin non pris en compte.	5
Ca	1	4/10/013	M. C. Delrieu, ancien maire adjoint de carrières sous Poissy (Liste SoCarrières)	Protections sonores des populations par barrières végétales insuffisantes, alors que la marina aurait fait tampon.	5
Ca	1	4/10/013	M. C. Delrieu, ancien maire adjoint de carrières sous Poissy (Liste SoCarrières)	Les nouvelles activités envisagées vont générer oxydes d'azote , monoxyde de carbone, COV, poussières PM10, pollution des sols, des plantes, avec risques sérieux sur la santé .	5

THEME N° 6 : NATURE DES ACTIVITES POTENTIELLES ET NUISANCES

Tri	1	18/9/013	M et Mme Burbach de Villennes sur seine	La filière bois va être remplacée par des filières de recyclage et traitement de déchets	6
Tri	1	19/9/013	M. Guy Urbain de Villennes sur Seine	Il y aura altération du paysage et introduction d'éléments facteurs de bruits .	6
Tri	1	22 et 24/09/013	Mme A. Jongis M. et Mme Maillard de Villennes sur Seine	Le projet va entrainer d'acheminer davantage de déchets pour leur traitement.	6
Tri	1	22 et 24/09/013	Mme A. Jongis M. et Mme Maillard de Villennes sur Seine	Les types d'activités envisagées impliquent de fortes nuisances olfactives chimiques avec un risque sur la qualité de l'air.	6
Tri	1	19/09/013	M. J-P Houssin de Villennes sur Seine	Ce projet sera un port à déchets , un port à pollution , un port à nuisances : bruits, odeurs	6
Tri	1		M. C. Hedrich Association respectons la Terre	Les activités nécessitant stockage manipulation de matières diverses pouvant s'envoler, générant des nuisances , perturberont l'environnement .	6
Tri	1	26/09/013	M. M. Pons de Villennes sur seine	Malgré les avantages du transport fluvial par rapport au routier cela ne doit pas conduire à l'accroissement des nuisances . Les propositions du projet visent à réduire les nuisances, mais l'expérience montre que les réalisations ne les suivent souvent pas .	6
Tri	1	24/09/013	M. et Mme Leroy de Villennes sur Seine	Nuisances olfactives et acoustiques vont être insupportables.	6
Tri	1	25/09/013	M. C. Varlet de Villennes sur Seine	Nuisances , bruits et odeurs ont-ils été bien estimés ?	6
Tri	1	25/09/013	M. J M Roudot de Villennes sur Seine	Génération de nuisances multiples : olfactives, chimiques, poussières dans une zone habitée, avec écoles.	6
Tri	1	25/09/013	M. J M Roudot de Villennes sur Seine	Le port sera un port à déchets comme mentionné dans les documents : p 10 Actus hors-série de la CA2RS, p 35 de l'évaluation socio-économique, p 2 CA2RS 2/201, Conseil municipal de Triel du 23/09/2019.	6
Tri	1	25/09/013	Mme M.C Rueger de Villennes sur Seine	Défavorable au projet qui va amener pollutions et nuisances aux zones habitées, dont bruit très grosses péniches, poussières, immeubles élevés.	6
Tri	1	25/09/013	M. et Mme G. Jongis de Médan	Environnement visuel et sonore se dégrade . Les activités envisagées vont engendrer une augmentation du trafic et des nuisances sonores, olfactives, chimiques, avec risque sur la qualité de l'air.	6
Tri	1	25/09/013	Mme I. Hubert de Villennes sur seine	Les types d'activités envisagées impliquent de fortes nuisances sonores, olfactives, chimiques, avec risque sur la qualité de l'air par les manutentions ou les transformations opérées. Le bruit dans la darse est amplifié par	6

				résonnance et ricochet vers les coteaux de Villennes.	
Tri	1	26/09/01 3	Mme S. Postel-Vinay	Date et de la mise en œuvre des mesures envisager pour limiter les nuisances sonores et sanitaires pour un port mixte ?	6
Tri	1	26/09/01 3	M. J. P. Chantrel de Villennes sur seine	Opposition au projet en raison des nuisances sonores, chimiques, olfactives et de la dégradation de la qualité de l'air .	6
Tri	1	26/09/01 3	M. R. Gallet de Villennes sur seine	Le refus de Ports de paris de rédiger un cahier des charges d'aménagement va conduire au risque d' implantation d'ICPE (SEVESO)	6
Tri	2		Mme Cossan de Villennes-sur-Seine	Craintes de nuisances sonores olfactives, de pollutions visuelles.	6
Tri	2		M. J-F. Blanc de Villennes-sur-Seine	La transformation de ce lieu en port industriel ne sera jamais possible ni rentable. La filière bois souhaitée par M. Cardo semble en mauvaise passe. Le port deviendra obligatoirement réservé au bâtiment . Les entreprises présentes ont des autorisations pour peu d'années.	6
Tri	2	28/09/01 3	M. P. Seneque de Villennes-sur-Seine	Projet destiné à acheminer davantage de déchets pour leur traitement à moins de 150 m de zones habitées, et dans un périmètre de 600 m de plusieurs écoles maternelles et élémentaires.	6
Tri	2	28/09/01 3	M. P. Seneque de Villennes-sur-Seine	Les types d'activités envisagées impliquent de fortes nuisances sonores, olfactives, chimiques,	6
Tri	2	28/09/01 3	M. P. Seneque de Villennes-sur-Seine	Risques sur la qualité de l'air par les manutentions ou les transformations dans la plaine.	6
Tri	2	28/09/01 3	M. J Gourguechon de Villennes-sur-Seine	Il existe des déchets contenant de l'amiante , qui ne peuvent pas être détecté par le seul contrôle visuel exigé [arrêt de la cour de cassation n° 871 du 6 juillet 2011(10-18.882)], si l'amiante est cachée par de la maçonnerie. De tels déchets peuvent être amenés au port de Triel par péniches. Nécessité que les zones à forte densité urbaines soient éloignées des plateformes de déchargement. De même que d'autres déchets du bâtiment..	6
Tri	2	28/09/01 3	M. J Gourguechon de Villennes-sur-Seine	Les odeurs nauséabondes de la déchetterie et de l'usine de retraitement nuisances olfactives, lorsqu'il fait plus de 25°, obligent les habitants de Carrières sous Poissy à fermer leurs fenêtres. Aucune limitation de l'alimentation de ces installations par des péniches n'est prévue. Il n'y a pas de garantie contre l'augmentation des nuisances olfactives. Pour éviter ces nuisances, le déchargement de ces péniches devrait être fait au plus proche de leur zone de traitement de leur contenu accompagné de solutions techniques (tunnels,	6

				paravents..).	
Tri	2	28/09/01 3	M. J Gourguechon de Villennes-sur-Seine	Un mur antibruit est prévu sur une petite partie de l'Av Van der Bilt. (Bruits d'alarmes de recul, raclement des pelles, chargement et déchargement des péniches..). Pourquoi tous les riverains ne bénéficient pas de cette protection ? Horaires de début des activités souhaitable à partir de 8h et pas de 7h. De même protections antibruit au droit des emplacements de chargement et déchargement.	6
Tri	2		Mme. H. Ghesquière de Triel et Présidents de Pissefontaine Environnement	Le projet concernait la filière bois qui a disparu pour des raisons pas très convaincantes. La filière éco-curative qui n'est pas la même chose est apparue. Le Conseil Général (revue du 24/9/013) soutient l'activité d'éco-construction et pas éco-curative.	6
Tri	2		Mme . H. Ghesquière de Triel et Présidents de Pissefontaine Environnement	En cas d'activités éco-curatives il y aurait sur le site des ICPE pouvant être soumises à autorisation et susceptibles de générer des nuisances sonores et olfactives . Ce qui implique un fort risque pour l' environnement et la santé, et d' accidents , à proximité du quartier Van der Bilt , et du futur lycée avec internat.	6
Tri	2	26 au 28/09/01 3	MM et Mmes P. Meicher, M. Degand Barlerin, C. et E.Raux,J-P. Delaunay, K. Lefeuvre, P. Bellanger, C. et J. Duquenne, M. Maglia, G. Chassemon, P. Charneau, G. de Breteuil, S. Marion F. Trognee, P.F. Degand, G. Bion, G. Bion, M. G. Lash association Advenir, M et Mme Lars Ostlund, M et Mme Lapauze,M. Lecourtois, Mme Lecourtois-Chaplain, Mme S. Sarde, M. P. Maillard, de Villennes-sur-Seine	Opposés au projet destiné à acheminer davantage de déchets pour leur traitement à moins de 150 m de zones habitées	6
Tri	2	26 au 29/09/01 3	MM et Mmes P. Meicher, M. Degand Barlerin, C. et E.Raux,J-P. Delaunay, K. Lefeuvre, P.	Projet non exemplaire en matière d'environnement car activités envisagées impliquent nuisances sonores, olfactives, chimiques, impactant la qualité de l'air et la santé .	6

			Bellanger, C. et J. Duquenne, M. Maglia, G. Chassemon, P. Charneau, G. de Breteuil, S. Marion F. Trognee, P.F. Degand, G. Bion, G. Bion, M. G. Lash association Advenir, M et Mme Lars Ostlund, M et Mme Lapauze, M. Lecourtois, Mme Lecourtois-Chaplain, Mme S. Sarde, M. P. Maillard de Villennes sur Seine		
Tri	2		M. P.Coulanges ; Mme S.Cartier de Villennes sur seine	Projet restreint au seul traitement des déchets	6
Tri	2		M. P.Coulanges ; Mme S.Cartier de Villennes sur seine	Fortes nuisances sonores, olfactives, chimiques, impactant la qualité de l'air et la santé	6
Tri	2		M. P.Coulanges ; Mme S.Cartier de Villennes sur seine	Pourquoi transformer ce site naturel en zone de traitement de déchets ?	6
Tri	2	26/09/01 3	M. J-F. Lasne Président de l'Association pour la Protection de la Tranquillité des Rives de Seine	Création d'un port de déchets , plateforme polluante à proximité de zones d'habitation et d'EV	6
Tri	2	26/09/01 3	M. J-F. Lasne Président de l'Association pour la Protection de la Tranquillité des Rives de Seine	Projet limité au plan d'eau et aux quais occultant industrialisation et refus d'établir un cahier des charges pour encadrer les activités industrielles et leur dimension. Une entreprise Seveso pourra donc s'implanter	6
Tri	2	30/9/013	M. et Mme F. Pillet de Villennes sur Seine	Port à vocation de déchets	6
Tri	2		M. J Aparicio, de Carrières sous Poissy	Très éloigné du projet initial. Filière bois abandonnée (voir diapo 36 de Ports de Paris sur concertation). Au contraire filière traitement et valorisation de déchets a tout son avenir.	6
Tri	2		M. J Aparicio, de Carrières sous Poissy	Nuisances certaines : envois de matériaux divers, odeurs, bruits. Incohérent avec proximité habitations et parc du peuple de l'herbe.	6
Tri	2		M. J Aparicio, de Carrières sous Poissy	Faute d'activité dans la ZAC quel serait l'avenir du port ? Ne risque-t-il pas de finir en port de déchets ?	6
Tri	2		M. J Aparicio, de Carrières sous Poissy	Absence de certitudes sur les activités réelles du port, sur les emplois créés, sur la viabilité	6

				économique du projet.	
Tri	2	30/9/013	M. P. Gourguechon d'Orgeval	La concentration d'activités de recyclage engendre des nuisances.	6
Tri	2	30/9/013	Mme J. Gardel de Villennes sur Seine	Si pas de transports, il y aura traitement et recyclage de déchets dans la zone portuaire.	6
Tri	2	30/9/013	Mme J. Gardel de Villennes sur Seine	Si traitement de détritux inertes, importantes nuisances sonores et environnementales : chargement et déchargement, envois de poussières, plastiques et autres détritux	6
Tri	2	29/9/013	Mme B. Schroeder de Villennes sur Seine	Effrayée à l'idée d'être exposée aux nuisances	6
Tri	2	29/9/013	Mme B. Schroeder de Villennes sur Seine	Malgré l'accord ASA des riverains et GSM/Lafarge, il est fréquent que les péniches ne respectent pas les horaires du port. Il arrive qu'elles manœuvrent bruyamment à minuit. Cela se répétera à l'échelle du projet.	6
Tri	2	29/9/013	Mme B. Schroeder de Villennes sur Seine	Il ne faut pas de nuisances sonores ni sanitaires comme poussières, odeurs, fumées, en plus proches d'écoles.	6
Tri	3	28/09/013	R. Alemu de Villennes sur Seine	Il y aura des nuisances sonores (trafic bateaux), olfactives (recyclage des déchets).	6
Tri	3	28/09/013	E. et R. Nolan de Villennes sur Seine	Il y aura des nuisances sonores et des risques de dangers pour la plaisance.	6
Tri	3	28/09/013	E. et R. Nolan de Villennes sur Seine	Incertitudes sur la nature des activités industrielles futures et des risques de nuisances : bruits, odeurs, poussières, fumées.	6
Tri	3	28/09/013	P. et F. Allehant de Villennes sur Seine	Subi beaucoup d'agressions en tous genres : bruits, trains, couloir aérien, odeurs épouvantables par vent d'est. Le projet entraîne l'augmentation du passage des péniches dans une zone habitée.	6
Tri	2 et 3	29/9 au 3/10/013	M et Mme Mallet, M. Beunon, J-P Toulemonde, B. Sire, G. Lancrenon de Villennes sur Seine	Activités polluantes avec risque sur les populations. 5 écoles à proximité.	6
Tri	2	28 au 30/9/013	M. G. Lash association Advenir, M et Mme Lars Ostlund, M et Mme Lapauze, M. Lecourtois, Mme Lecourtois-Chaplain de Villennes sur Seine	Projet qui a pour but d'acheminer davantage de déchets à 150 m de zones habitées de Villennes.	6
				Activités envisagées impliquent fortes nuisances sonores, olfactives, chimiques, et risque sur la qualité de l'air et la santé.	6
Tri	3	2/10/013	M. et Mme Vonet de Villennes sur Seine	La filière eco-construction semble abandonnée	6
Tri	3	2/10/013	M. et Mme Vonet de Villennes sur Seine	Générera des nuisances sonores, olfactives, visuelles, liées au trafic routier, avec dégradation de la qualité de l'air.	6
Tri	3	2/10/013	M. et Mme Vonet de	Risque sur la santé des habitants avec	6

			Villennes sur Seine	l'émission de particules fines dans l'air et augmentation des COV.	
Tri	3	2/10/013	M. et Mme Vonet de Villennes sur Seine	L'ensemble marina + parc du peuple de l'herbe ne doit pas devenir un site industriel, mais rester un lieu de plaisance et un lieu naturel préservé.	6
Tri	3	30/09 au 4/10/013	Lettre envoyée à 51 exemplaires datés du 30 septembre au 4 octobre ⁴ .	Seule une vision partielle est proposée qui se limite au seul périmètre de la darse, alors que la zone arrière du port porte sur 200 ha et qu'il n'existe pas de cahier des charges pour les entreprises voulant s'y implanter, dont des ICPE pourraient présenter un danger supplémentaire.	6
Tri	3	3/10/013	Mme G. Gourdon de Villennes sur Seine	Port industriel qui apportera des nuisances extrêmes. Pollution, odeurs, destruction du paysage, bruit, vibrations des manœuvres péniches	6
Tri	3	30/09 au 4/10/013	Lettre envoyée à 51 exemplaires datés du 30 septembre au 4 octobre ⁵ .	Projet de début des années 90 qui va entraîner pour Villennes nuisances visuelles, olfactives, sonores ou sanitaires.	6
Tri	3	30/09 au 4/10/013	Lettre envoyée à 51 exemplaires datés du 30 septembre au 4 octobre ⁶ .	Programme de nuisances : matériaux stockés à l'air, déchets du BTP, risques amiante, rejets, poussières particules fines, odeurs, pollutions..	6
Tri	3	3/10/013	M. A Gelot de Triel sur Seine	Grand nombre de nuisances existent dans la plaine de la Boucle : ancienne décharge, usine de traitement des ordures, exploitation de carrières... Le projet de port sera une nouvelle source de nuisances et pollutions, alors qu'existe à 10 Km un projet important.	6
Tri	3	4/10/013	Mme M. Ory, présidente de l'Association Delf'sit et du Collectif d'associations pour la protection de l'environnement en Seine Aval	Le projet a évolué entre 2010 et 2012 avec en plus d'activités écologiques, la possibilité d'ICPE pouvant traiter béton, métaux, recyclage, papiers.. La filière bois semble compromise.	6
Tri	3	4/10/013	Mme M. Ory, présidente de l'Association Delf'sit et du Collectif d'associations pour la protection de l'environnement en Seine Aval	L'association comprend les inquiétudes des habitants concernant le trafic du port et les nuisances sonores et olfactives générées.	6
Tri	3	4/10/013	Mme M. Ory,	Les mesures préconisées pour les	6

⁴ Voir liste des signataires en fin de document

⁵ Voir liste des signataires en fin de document

⁶ Voir liste des signataires en fin de document

			présidente de l'Association Delf'sit et du Collectif d'associations pour la protection de l'environnement en Seine Aval	amodiataires sont déconcertantes (toitures végétalisées, haies bocagères, végétalisation) et dérisoires face aux destructions prévisibles (zones humides, flore, insectes, oiseaux, fonctionnalités écologiques). La trame bleue sera interrompue par le projet et la trame herbacée et boisements alluviaux détruite .	
Tri	3	2/10/013	M. et Mme E. Eppe, de Villennes sur Seine	Aucune garantie n'est donnée que seules les éco-constructions seront acceptées sur le site.	6
Tri	3	2/10/013	M. et Mme E. Eppe, de Villennes sur Seine	L'augmentation du trafic de barges de 110 m qui mettront 15 à 20 minutes pour entrer dans la darse, va créer des très fortes nuisances aux riverains.	6
Tri	3	2/10/013	M. Dubois Centre Leclerc, Carrières sous Poissy	La filière bois justifiant le projet semble être abandonnée .	6
Tri	3	2/10/013	M. et Mme E. Eppe, de Villennes sur Seine	Les activités accueillies généreront envols de papiers, plastiques, poussières, nuisances sonores (métaux gravats), nuisances olfactives.	6
Tri	3	2/10/013	M et Mme Chatelain de Villennes sur Seine	Activités de transformation polluantes . Produits du BTP, amiante ?	6
Tri	3	4/10/013	M. E. Robert de Villennes sur Seine	Création d'une zone fortement industrialisée, avec transport et manutention matériaux lourds, générations de nuisances chimique, olfactives et acoustiques , incompatible avec proximité zones fortement habitées et écoles .	6
Tri	3		M. et Mme Chorafas de Villennes sur Seine	Projet conditionné par le développement d'activités de déchets et de recyclage dans un secteur qui a beaucoup souffert.	6
Tri	3	1/10/013	M et Mme Petit de Villennes sur Seine	La filière bois de l'éco-construction ne semble plus envisageable .	6
Tri	3	1/10/013	M et Mme Petit de Villennes sur Seine	Les activités envisagées qui sont indiquées en page 9 du cahier des charges impliquent dont ICPE impliquent des risques de nuisances (envols, bruits, odeurs).	6
Tri	3	2/10/013	M. et Mme Migaud de Villennes sur Seine	Habitants de la vallée exposés à nuisances sonores (traitement et concassages), trafic fluvial, trafic routier.	6
Tri	3	1/10/013	M. X Lefebvre, M. N Picquerey, de Villennes sur Seine	Nombreuses activités polluantes avec risque sur les populations. 5 écoles à proximité.	6
Tri	3	2/10/013	M. B. Melchior de Villennes sur Seine	Inquiet pour les nuisances sonores et pollutions générées.	6
Tri	4	3/10/013	M. Gatta gérant du port de plaisance	Secteur victime de pollutions pendant des décennies. Le projet apportera des nuisances multiples y compris sur la biodiversité.	6
Tri	4	4/10/013	Projet de motion pour le conseil municipal de Villennes du 11 octobre 2013	exigence du respect d'engagement sur : le non accueil de déchets ou autres matières putrescibles, activités limitées aux granulats construction, filière bois, logistique et recyclage lié aux activités économiques et	6

				industrielles.	
Tri	4	30/09/013	M. et Mme Allard de Bagneux	Filière bois sera-t-elle développée ?	6
Tri	4	1/10/013	M. F. Spangenberg, conseil municipal triellois	Il n'y aura pas d'activité d'éco-construction car éloigné forêt exploitable	6
Tri	4	2/10/013	M. A. Effroy de Carrières sous Poissy	La filière eco-construction justifiant le projet semble abandonnée	6
Tri	4	2/10/013	M. A. Effroy de Carrières sous Poissy	Risques de nuisances des ICPE qui pourront être accueillies.	6
Tri	4	2/10/013	M. A. Effroy de Carrières sous Poissy	Plusieurs projets immobiliers prévus plus écoles soumis aux risques des activités à nuisances et à risque sanitaire.	6
Tri	4		Représentants du Quartier Irène-les Marolles à Villennes sur Seine	Refus du bruit continu des péniches sur un bras de Seine étroit	6
Tri	4		J-P Elluard, de Chatou. Usager de la marina	Possibilité d'accueil d'ICPE potentiellement dangereuses pour l'environnement et génératrices de nuisances de toutes sortes. Filière bois ne semble plus d'actualité.	6
Tri	4		M. H. Dent, Président du Collectif des Riverains du Parc du Peuple de l'Herbe	Filière bois semble remise en cause. En plus pas de forêts exploitables proches.	6
Tri	4		M. H. Dent, Président du Collectif des Riverains du Parc du Peuple de l'Herbe	Les activités envisagées dites écocuratives et de BTP sont génératrices de nuisances sonores, olfactives, envois de produits divers.	6
Tri	4		M. N. Perez-Gonzalez de Carrières sous Poissy	Prévu pour de l'éco constructions et la filière bois le projet évolue vers un port de déchets.	6
Tri	4	4/10/013	Mme M. Bourdon-Perez, ancienne maire adjointe de carrières sous Poissy	Au départ port d'éco-constructions, filière bois compromise (?), C'est un port de déchets. Développement d'activités de traitement de déchets et de recyclage augmentant ce type d'activités dans un secteur qui a beaucoup souffert.	6
Tri	4	3/10/013	M. P. Bourkowsky de Paris, Utilisateur de la marina	Projet reposant sur filière bois semblant abandonnée.	6
Tri	4	3/10/013	M. P. Bourkowsky de Paris, Utilisateur de la marina	ICPE seront accueillies présentant des risques de nuisances.	6
Tri	4	4/10/013	Association d'Environnement du Val de Seine	Les activités accueillies seront des ICPE c'est-à-dire potentiellement nuisibles pour la santé et l'environnement.	6
Tri	4		A Deberdt de ?	Nuisances sonores, augmentation du trafic fluvial, gênes pour les activités de plaisance	6
Ca	1	18/9/013	M. Norbert Fleury de Carrières	Les activités ICPE risquent d'entraîner des	6

				envols de papier, des nuisances sonores et olfactives.	
Ca	1	23/09/01 3	Mme B. Destison, conseillère municipale de Villennes sur Seine	Il y aura des nuisances environnementales, visuelles sonores ou olfactives pour les Villennois pour remettre en question le projet.	6
Ca	1	26/09/01 3	M. Grandin de Carrières sous Poissy	Il est difficile de supporter les odeurs du centre de tri, il ne faut pas ajouter d'autres nuisances pour les habitants.	6
Ca	1	30/09/01 3	M. A Pujol de Carrières sous Poissy	Une zone tampon (plus qu'un simple rideau d'arbres) est nécessaire entre le port et le parc de loisirs pour protéger contre le bruit et les poussières.	6
Ca	1	2/10/013	Mme A Bukal de Carrières sous Poissy	Pourquoi pas de merlon pour protection les habitations à Carrières des nuisances?	6
Ca	1	3/10/013	M. Domberger de Carrières sous Poissy	Nuisances sonores olfactives visuelle, poussières.	6
Ca	1	3/10/013	M. A Mille Président de l'Association non au pont d'Achères	Ce qu'apporte le projet : traitement darse et quai pour stockage lourd, hangars, augmentation du transport routier, suppression de la plaisance, destruction d'un site remarquable. Motivation insuffisante : renforcer le maillage de port, filière bois	6
Ca	1	3/10/013	M. A Mille Président de l'Association non au pont d'Achères	Activité d'extraction de granulats inacceptable car va de pair avec l'enfouissement des gravats.	6
Ca	1	4/10/013	MM. M Satouri conseiller régional EELV, J Tissier Adjoint maire Maurecourt, Conseiller général, E Dareau, EELV de l'Hautil, Mme G. Senée miare d'Evecquemont Conseillère régional I d F pour les élus EELV et groupe local de l'Hautil EELV	Difficulté à développer de nouvelles filières , hors BTP et retraitement de matières valorisables. Il n'y aura pas de logistique et la plateforme bois est problématique dans la zone vu le manque de matières premières. Le tonnage des ZAC est faible par la voie d'eau.	6
Ca	1	4/10/013	Mme M-T Azil de Carrières sous Poissy	Le secteur a subi de nombreuses activités polluantes . L'accueil d'ICPE ne fera pas exception.	6
Ca	1	4/10/013	MM. M Satouri conseiller régional EELV, J Tissier Adjoint maire Maurecourt, Conseiller général, E Dareau, EELV de l'Hautil, Mme G. Senée miare d'Evecquemont Conseillère régional I d F	Nuisances pour les riverains notamment du projet Centralité avec en plus les risques liés aux travaux d'installation d'ICPE sur des terres polluées proches des habitations.	6

			pour les élus EELV et groupe local de l'Hautil EELV		
Ca	1	4/10/013	M. C. Loiseau Comité de sauvegarde de Chanteloup- les- Vignes. V.P. du CAPESA, Collectif environnement en Seine chargé de Mission à l'IDFE, membre CESER, Délégué à l'AUT	On ne parle plus de filière bois. Le transport des déchets ménagers ou BTP est à exclure .	6
Ca	1	4/10/013	M. C. Loiseau Comité de sauvegarde de Chanteloup- les- Vignes. V.P. du CAPESA, Collectif environnement en Seine chargé de Mission à l'IDFE, membre CESER, Délégué à l'AUT	Estimation des niveaux sonores pour les riverains lors du battage des palplanches . Nuisances sonores du chantier doivent être limitées .	6
Ca	1	4/10/013	M. C. Delrieu, ancien maire adjoint de carrières sous Poissy (Liste SoCarrières)	Projet reposant plus sur des activités eco-curatives classées ICPE que sur la filière bois.	6
Tri	1	26/09/01 3	M. M. Pons de Villennes sur seine	La mairie de Villennes et son conseil municipal se sont opposés dès 2010 à l'aménagement de ce port industriel pour ses impacts et nuisances .	6

THEMES N° 7 : AUTRES PORTS

Tri	1	25/09/01 3	M. J M Roudot de Villennes sur Seine	Aberration économique : projet à quelques Km du futur port d'Achères . L'étude socio-économique ne prend pas en compte ce doublon.	7
Tri	1et 3	26 au 30/09/01 3	M. et Mme Linel, M. D. Moulene, M. et Mme Dubus, M. et Mme Laforest Phillips, M. et Mme Barbotin, M. P. Maillard, M. et Mme Villard-Sichel de Villennes sur seine	Il serait aussi possible de réaliser, si nécessaire, une partie de cette activité sur le port d'Achères .	7
Tri	2		Mme Cossan de Villennes-sur-Seine	Agrandissement d'un autre port proche Achères .	7
Tri	2	30/9/013	M. et Mme F. Pillet de Villennes sur Seine	Port de Limay à moins de 25 Km, intégrera la filière recyclage.	7
Tri	3	28/09/01 3	P. et F. Allehant de Villennes sur Seine	Pourquoi 3 ports (Achères, Triel, Limay) si proches ?	7
Tri	3	30/09 au 4/10/013	Lettre envoyée à 51 exemplaires datés du 30 septembre au 4 octobre ⁷ .	Face à Triel où tout est à faire avec une gabegie de fonds publics de près de 30 Millions, alors que, Limay bénéficie d'une infrastructure multimodale et d'une zone portuaire viabilisée.	7
Tri	3	3/10/013	Mme E. Moulene de Villennes sur Seine	Quel intérêt à créer un port industriel à moins de 25 Km du port de Limay capable de recevoir le trafic envisagé ?	7
Tri	3	2/10/013	M. et Mme Migaud de Villennes sur Seine,	Pourquoi ne pas utiliser Limay ou Achères ?	7
Tri	3		M. J. Perrin	Achères et Limay assurent un maillage suffisant	7
Tri	3	4/10/013	M. et Mme Villard-Sichel de Villennes sur Seine	Pourquoi ne pas privilégier l'agrandissement du port existant de Limay à 25 Km où sont proposés des terrains industriels constructibles et viabilisés ?	7
Tri	4	4/10/013	M et Mme lainé de Villennes sur Seine	Pourquoi massacrer l'environnement alors qu'il existe 2 autres ports à quelques Km, Limay (non saturé) ou Genevilliers .	7
Tri	4	3/10/013	M. Gatta gérant du port de plaisance	Il y a déjà Limay bien pourvu et bien desservi, avec des surfaces disponibles et Achères très proche fera doublon.	7
Tri	4	2/10/013	M. A Masurel de Carrières, fidèle de la marina	Nombreux ports industriels existent déjà dans la région ou en projet.	7
Tri	4		J-P Elluard, de Chatou. Usager de la marina	Port multimodal de 400 ha prévu à Achères. Port industriel de Limay de 125 ha dont 15	7

⁷ Voir liste des signataires en fin de document

				inoccupés.	
Tri	4		M. N. Perez-Gonzalez de Carrières sous Poissy	Doublon avec le port d'Achères.	7
Tri	4		M. Philippe Paillet président de l'association les amis de Triel	A 4 Km à Achères un port multimodal de 400 ha avec dessertes, ne peut-il accueillir un port de 40 ha ?	7
Ca	1		M. E Dareau d'Andrézy	Le port de Limay, véritable port multimodal (zone ferrée et loin des habitations), va être concurrencé par ce pseudo-port. Les 26 M€ peuvent servir à l'emploi, l'environnement, la solidarité.	7
Ca	1	1/10/013	Mme C. Paravy de Carrières sous Poissy	Pourquoi un port à Carrières alors qu'est prévu le port Seine métropole d'Achères et qu'existe le port de Limay?	7
Ca	1	3/10/013	M. A Mille Président de l'Association non au pont d'Achères	Proximité du projet phare du port d'Achères.	7

THEME N° 8 : AUTRES EMPLACEMENTS POUR LE PORT

Tri	1	25/09/01 3	M. J M Roudot de Villennes sur Seine	Port de plaisance pourrait être dans l'étang Cousin.	8
Tri	1	25/09/01 3	Mme I. Hubert de Villennes sur seine	Pourquoi ne pas faire le port à l'étang Cousin ?	8
Tri	2		Mme Cossan de Villennes-sur-Seine	Pourquoi ne pas avoir prévu la création de cet « ecoport » sur la zone plus grande située un peu plus bas ?	8
Tri	2	28/09/01 3	M. P. Seneque de Villennes-sur-Seine	Pourquoi n'a-t-on, pas étudié sa faisabilité sur une partie de l'étang Cousin ?	8
Tri	2	28/09/01 3	M. J Gourguechon de Villennes-sur-Seine	L'étang Cousin permettrait ces gains environnementaux et logistiques (moins de camions..).	8
Tri	2	28/09/01 3	M. J Gourguechon de Villennes-sur-Seine	Si un projet de port industriel devait se faire, il serait opportun d'utiliser l'étang Cousin avec un chenal, et de donner aux riverains davantage de garanties environnementales.	8
Tri	2	30/9/013	M. P. Gourguechon d'Orgeval	L'étang Cousin pourrait accueillir un nouveau port avec moins d'impacts sur les riverains. Il faudrait le dépolluer et que la CA2RS évalue le cout de cette dépollution avec aménagement d'un accès à péniches, ce qui n'a jamais été fait. Son meilleur positionnement devrait faire baisser les coûts.	8
Tri	2	27/9/013	Famille Bresset de Villennes sur Seine	Villennes supporte déjà bien des nuisances, voies ferrées (nuisances sonores de la ligne Paris Rouen Le Havre avec 60 convois par heure en pointe), transports aériens, transports routiers (A13 et A14), voies navigables 24h/24. Avec le projet de port industriel, centaines de péniches en plus et infrastructures industrielles. Projet est un non-sens. Rechercher un autre site d'implantation.	8
Tri	3	30/09 au 4/10/013	Lettre envoyée à 51 exemplaires datés du 30 septembre au 4 octobre ⁸ .	Pourquoi le projet n'a-t-il pas été étudié à l'étang Cousin qui pourrait être dépollué à cette occasion?	8
Tri	3	3/10/013	Mme E. Moulene et M. D. Moulene de Villennes sur Seine	Pourquoi le port ne se fait-il pas à partir de l'étang cousin ?	8
Tri	3	2/10/013	M. et Mme E. Eppe, de Villennes sur Seine	Plus logique de développer ce port sur l'étang Cousin, sans vis-à-vis ni contact avec les zones habitées.	8
Tri	3	4/10/013	Mme N. Rapp de Villennes sur Seine	Il existe forcément d'autres endroits libres d'habitations pour construire ce port, ou agrandir les ports voisins.	8
Tri	3	1/10/013	M et Mme Petit de	Existence d'un plan d'eau à 700 m plus loin	8

⁸ Voir liste des signataires en fin de document

			Villennes sur Seine	des zones d'habitation, plus apte.	
Ca	1	2/10/013	Mme A Bukal de Carrières sous Poissy	Pourquoi projet sur l'actuelle marina alors qu'existe plan d'eau mieux desservi en aval à 1 Km ?	8

THEME N° 9 : TRAFIC ROUTIER ET CONSEQUENCES

Tri	1		M. C. Hedrich Association respectons la Terre	Le projet générera un fort trafic routier poids lourds à additionner aux véhicules de La centralité de Carrières.	9
Tri	1	24/09/01 3	M. et Mme Leroy de Villennes sur Seine	Les routes d'accès sont déjà saturées.	9
Tri	1	26/09/01 3	M. R. Gallet de Villennes sur seine	Une péniche représentant plusieurs centaines de camions , ceux-ci vont circuler en zones urbaines et occasionner des dégâts.	9
Tri	1 et 3	26 au 30/09/01 3	M. et Mme Linel, M. D. Moulene, M. et Mme Dubus, M. et Mme Laforest Phillips, M. et Mme Barbotin de Villennes sur seine	Comment sera fait le transport des marchandises qui n'utiliseront pas le fleuve ?	9
Tri	2		Mme Cossan de Villennes-sur-Seine	Quel impact sur la circulation routière (camions), avec un réseau déjà saturé ?	9
Tri	2		Mme . H. Ghesquière de Triel et Présidents de Pissefontaine Environnement	Quels sont les impacts des activités du port sur la circulation , avec un afflux de poids lourds (25 000). La circulation déjà très augmentée par la liaison DR30/190 sera encore alourdie remettant en cause l'aspect positif du projet sur l'environnement.	9
Tri	3	28/09/01 3	E. et R. Nolan de Villennes sur Seine	Si fonctionnement à plein du port, nécessité de développer une infrastructure routière créant une augmentation de la pollution.	9
Tri	3	4/10/013	M. J. Thibaut	Opposé au projet à cause de la circulation déjà importante et de l'augmentation du nombre des camions avec génération d'embouteillages.	9
Tri	3	4/10/013	Mme M. Ory, présidente de l'Association Delf'sit et du Collectif d'associations pour la protection de l'environnement en Seine Aval	Delf'sit approuve le transport fluvial mais demande d'évaluer le transport routier qui sera généralisé et son impact sur le climat.	9
Tri	3	2/10/013	M. et Mme E. Eppe, de Villennes sur Seine	Les granulats actuellement sont en majorités amenés sur le site , traités puis distribués. L' augmentation des capacités de chargement/déchargement, entrainera une augmentation du trafic routier dans la Boucle. Augmentation cachée par P de P et CA2RS.	9
Tri	3	1/10/013	M et Mme Petit de Villennes sur Seine	Augmentation de la circulation routière d'un flux de 25000 poids lourds.	9
Tri	3	1/10/013	M. Bachelier Président de la CCI de Versailles.	Toutefois l' adaptation d'infrastructures de transport (prolongement A104, Pont	9

				d'Achères) indispensable à l'optimisation du fonctionnement..	
Tri	3	4/10/013	M. et Mme Villard-Sichel de Villennes sur Seine	Qu'est-il envisagé pour traiter le problème routier ?	9
Tri	4	3/10/013	M. Gatta gérant du port de plaisance	Triel n'étant pas multimodal requerra un transport routier important alors que projets d'aménagement routiers en suspens.	9
Tri	4	1/10/013	M. F. Spangenberg, conseil municipal triellois	Le projet implique la réalisation liaison RD30/RD190 , elle-même justifiée par le port. Résultat trafic routier insupportable .	9
Tri	4	2/10/013	M. A. Effroy de Carrières sous Poissy	Aspects positif du projet imité par absence de desserte ferroviaire et flux annuel de poids lourds généré par le projet sera d'environ 25000.	9
Tri	4		M. Philippe Paillet président de l'association les amis de Triel	Pourquoi rajouter du trafic (une centaine de camions) à la Boucle déjà saturée ?	9
Tri	4		J-P Elluard, de Chatou. Usager de la marina	Augmentation du trafic de poids lourds en plus du trafic des 2800 nouveaux logements.	9
Tri	4		M. H. Dent, Président du Collectif des Riverains du Parc du Peuple de l'Herbe	Augmentation du trafic Poids lourds du aux activités du port, par rapport à la situation actuelle, sera de 200 par jour ouvré. Aucune garantie que les poids lourds ne circuleront pas sur la RD 190.	9
Tri	4	4/10/013	M. M. Riottot président de Ile de France Environnement, Paris	Localisation du projet éloigné de centre de développement SDRIF 2013, obligera l'usage de nombreux transports routiers.	9
Ca	1	18/9/013	M. Norbert Fleury de Carrières	Il faudra 100 poids lourds par jour pour évacuer 390 000 tonnes de déchets par an. Cela signifie 200 passages. En ajoutant les véhicules des habitants de la ZAC nouvelle centralité la circulation va être fortement dégradée ainsi que la qualité de l'air .	9
Ca	1	20/9/013	G. Pécheu, Président de l'ADRESP	Réseau viaire déjà saturé compte tenu de l'enclavement de la Boucle. L'augmentation de trafic routier aura des conséquences néfastes sur les temps de trajet et la qualité de l'air .	9
Ca	1	23/09/013	Mme B. Destison, conseillère municipale de Villennes sur Seine	Les tonnages supplémentaires traités à l'Ecopole généreront un trafic de camions difficilement absorbable par le réseau routier existant. Sachant qu'il y a saturation en camions côté Poissy sur les CD 153 et côté Triel sur le CD 154.	9
Ca	1	23/09/013	M. Y Pichaud de Carrières sous Poissy	Accroissement du trafic routier . Zone à circulation exclusivement routière avec franchissement de la Seine. Quelles décisions ont-elles été prises concernant la requalification de la RD 190 pour pallier les impacts du port, de l'Ecopole et de la Centralité de Carrières ?	9
Ca	1	23/09/01	M. Y Pichaud de	Quel sera le trafic routier supplémentaire	9

		3	Carrières sous Poissy	général par le port, à court puis à long terme, notamment pour les poids lourds ?	
Ca	1		M. E Dareau d'Andrézy	Le projet se fait essentiellement avec un flux entrant fluvial et un flux sortant routier . La Boucle de Chanteloup ne pourra pas supporter ce trafic supplémentaire .	9
Ca	1	30/09/01 3	M. A Pujol de Carrières sous Poissy	Les marchandises entrant par le fleuve ressortent par la route . Et l'accès routier ne fait pas partie du projet.	9
Ca	1	2/10/013	Mme A Bukal de Carrières sous Poissy	Le projet tient-il compte de l' inaptitude (absence de trottoirs) de l'avenue Van der Bilt pour un trafic de 200 poids lourds ?	9
Ca	1	2/10/013	M. N Vandamme, Collectif construisons ensemble un Andrézy solidaire	Risque de lourdes nuisances du au trafic de camions .	9
Ca	1	3/10/013	M. A Mille Président de l'Association non au pont d'Achères	Le trafic des camions résultant du projet est énorme à causes de la position de la plateforme. Génération de difficultés de trafic insolubles.	9
Ca	1	2/10/013	Mme P. Connan, Ile de la dérivation Carrières sous Poissy	Le projet A104 est gelé et remplacé par la liaison RD30/ RD190 ce qui entrainera que le territoire de la Boucle sera sillonné d'un trafic autoroutier et de poids lourds. Le cumul d'autant de nuisances amène à rejeter le projet.	9
Ca	1	4/10/013	MM. M Satouri conseiller régional EELV, J Tissier Adjoint maire Maurecourt, Conseiller général, E Dareau, EELV de l'Hautil, Mme G. Senée miare d'Evecquemont Conseillère régional I d F pour les élus EELV et groupe local de l'Hautil EELV	Déjà congestion routière sur la RD 190 (Carrières) et Pont de Poissy, avec en plus arrivée de 2800 logements, et incertitude A104 et pont d'Achères. .	9
Ca	1	4/10/013	MM. M Satouri conseiller régional EELV, J Tissier Adjoint maire Maurecourt, Conseiller général, E Dareau, EELV de l'Hautil, Mme G. Senée miare d'Evecquemont Conseillère régional I d F pour les élus EELV et groupe local de l'Hautil EELV	Trafic généré par le projet ira sur la RD 190 normalement destinée à devenir boulevard urbain.	9
Ca	1	4/10/013	Mme F. Sarama de Carrières sous Poissy	Circulation déjà difficile av VanderBilt. Une nouvelle voie est-elle prévue ?	9
Ca	1	4/10/013	M. C. Delrieu, ancien maire adjoint de carrières	Augmentation du trafic routier (64 à 100 camions/jour) plus celui lié aux nouvelles	9

			sous Poissy (Liste SoCarrières)	constructions, sans infrastructure nouvelle prévue moyen terme.	
Tri	4		Représentants du Quartier Irène-les Marolles à Villennes sur Seine	Pollution et camions sur les routes déjà encombrées de Triel et Carrières	9

THEME N° 10 : IMPACTS SUR LA NATURE ET L'ENVIRONNEMENT

Tri	4		M. H. Dent, Président du Collectif des Riverains du Parc du Peuple de l'Herbe.	Projet dans une zone naturelle d'intérêt écologique exceptionnel.	10
Tri	4		M. H. Dent, Président du Collectif des Riverains du Parc du Peuple de l'Herbe	Projet fait partie du projet Life+, sera subventionné de 390 000 €, il est en contradiction avec objectifs de sauvegarde environnement contrôle des pollutions et prévention des crues	10
Tri	1	3/9/013	M. P. Bovet Président de l'Association des Ports de Plaisance d'Ile de France	L'association milite pour le non rejet des eaux noires et grises dans les rivières . Il existe une charte des ports sur la collecte des eaux usées, des batteries et des huiles usagées.	10
Tri	1	19/9/013	M. Guy Urbain de Villennes sur Seine	Situation du port lieu de passage et de nidification des oiseaux sauvages.	10
Tri	1	15/9/013	Mme S. Fronson de Villennes sur Seine	Destruction des zones humides accroît les risques d'inondation.	10
Tri	1	15/9/013	Mme S. Fronson de Villennes sur Seine	Saccage de la biodiversité végétale et animale et contamination des eaux.	10
Tri	1	19/09/013	M. J-P Houssin de Villennes sur Seine	Dégradation de la biodiversité	10
Tri	1	19/09/013	M. J-P Houssin de Villennes sur Seine	Dégradation de la santé .	10
Tri	1		M. C. Hedrich Association respectons la Terre	Les espaces, ressources et milieux naturels , les sites et paysages, les espèces animales et végétales et les équilibres biologiques doivent être protégés ou mis en valeur . La création du port aura des conséquences néfastes irréversibles sur les espèces animales et végétales protégées.	10
Tri	1	25/09/013	Mme M.C Rueger de Villennes sur Seine	Risque de disparition de la biodiversité animale et végétale.	10
Tri	1	25/09/013	M. Leroy de Villennes sur Seine	Inquiet des conséquences de l'implantation sur la qualité de l'eau .	10
Tri	1	26/09/013	Mme S. Postel-Vinay	Quelles garanties environnementales pour les habitants consolidation protection des berges, remblais, protection faune et flore ?	10
Tri	1	26/09/013	M. J. P. Chantrel de Villennes sur seine	Destruction d'un environnement exceptionnel par le projet.	10
Tri	1	26/09/013	M. R. Gallet de Villennes sur seine	Le projet ne prend pas en compte les travaux nécessaires au maintien des berges le long d'espaces protégés (parc de l'herbe)	10
Tri	2		Mme Cossan de Villennes-sur-Seine	Quel impact sur la nature ?	10
Tri	2		M. G. Pécheu Président de l'ADRESP	Projet situé en ZNIEFF 1 et 2 , compensations prévues insuffisantes.	10

Tri	2	28/09/01 3	M. P. Seneque de Villennes-sur-Seine	Les activités accueillies seront nuisibles pour l'environnement avec conséquences désastreuses pour le cadre de vie. Sans compter la fragilisation des quais des riverains en bordure de Seine	10
Tri	2	28/09/01 3	M. J Gourguechon de Villennes-sur-Seine	Absence de perspective de développement durable dans le projet de port industriel tel que connu.	10
Tri	2	28/09/01 3	M. J Gourguechon de Villennes-sur-Seine	La zone a connu pollution et industries de traitement de déchets, d'eaux usées, d'incinération à fortes nuisances. La plaisance est une source de valorisation de l'environnement des communes riveraines. L'acceptation d'un port industriel mérite des protections environnementales absentes du projet.	10
Tri	2		Mme . H. Ghesquière de Triel et Présidents de Pissefontaine Environnement	Le port se situe sur une ZNIEFF type II secteur majeur pour l'hivernage, le passage et la reproduction d'espèces remarquables d'oiseaux. Il est aussi un refuge piscicole avec de nombreuses espèces protégées (chabot, brochet, bouvière). La compensation demandée par Ports de Paris est prévue dans la Boucle ou à 50 km... Toutes ces espèces ne seront donc plus présentes dans ces lieux.	10
Tri	2	26 au 29/09/01 3	MM et Mmes P. Meicher, M. Degand Barlerin, C. et E.Raux,J-P. Delaunay, K. Lefeuvre, P. Bellanger, C. et J. Duquenne, M. Maglia, G. Chassemon, P. Charneau, G. de Breteuil, S. Marion F. Trognée, P.F. Degand, G. Bion, G. Bion, M. G. Lash association Advenir, M et Mme Lars Ostlund, M et Mme Lapauze,M. Lecourtois, Mme Lecourtois-Chaplain, Mme S. Sarde de Villennes sur Seine	Activités nuisibles pour l' environnement avec conséquences désastreuses pour le cadre de vie .	10
Tri	2	26/09/01 3	M. J-F. Lasne Président de l'Association pour la Protection de la Tranquillité des Rives de Seine	Impacts négatifs et destruction irréversible de l'environnement : assèchement des zones humides, disparition biodiversité végétale et animale, pollution des sols, contamination eaux douces, bitumage de la plaine. Bruit des camions.	10
Tri	2	30/9/013	M. et Mme F. Pillet de Villennes sur Seine	Porte atteinte à ZNIEFF et parc du peuple de l'Herbe.	10

Tri	2	29/9/013	Mme B. Schroeder de Villennes sur Seine	Impact négatif sur batraciens oiseaux ou insectes.	10
Tri	3		M. et Mme Cervelle de Villennes-sur-Seine	Projet portant atteinte à l'environnement	10
Tri	3	28/09/013	E. et R. Nolan de Villennes sur Seine	Dégâts sur l'environnement naturel et sur la biodiversité.	10
Tri	3	28/09/013	E. et R. Nolan de Villennes sur Seine	Dégâts aux berges côté Villennes	10
Tri	2 et 3	29/9 au 3/10/013	M et Mme Mallet, M. Beunon, J-P Toulemonde, B. Sire, G. Lancrenon de Villennes sur Seine	Impact écologique catastrophique par rapport au parc du peuple de l'herbe et au biotope fluvial.	10
Tri	3	2/10/013	M. et Mme Vonet de Villennes sur Seine	Projet non écologique : situé dans une ZNIEFF II , site remarquable avec espèces protégées (dont piscicole bouvière et chabot), avec des compensations qui pourront être faites dans la Boucle ou à défaut ailleurs. ZNIEFF qui sera fortement réduite en raison de tous les projets prévus. (note EPAMSA du 31 mai 2011).	10
Tri	3	3/10/013	Mme G. Gourdon de Villennes sur Seine	Destruction écologique et environnementale , flore et faune.	10
Tri	3	30/09 au 4/10/013	Lettre envoyée à 51 exemplaires datés du 30 septembre au 4 octobre ⁹ .	Le projet met en danger un grand espace naturel comportant zones humides, plans d'eau, berges, protégés avec assèchement de la zone humide, disparition de la biodiversité, augmentation de la pollution et de la contamination des eaux douces.	10
Tri	3	3/10/013	Mme A-M. François de Villennes sur Seine	Crainte que cette création ne dégrade l'environnement sonore et visuel de Villennes. Crainte sur une éventuelle augmentation de la pollution.	10
Tri	3	4/10/013	Mme M. Ory, présidente de l'Association Delf'sit et du Collectif d'associations pour la protection de l'environnement en Seine Aval	La disparition de la ZNIEFF de type I est surprenante alors que c'est un secteur majeur pour les oiseaux (12 espèces et près de 5000 oiseaux), dont l'oedionème criard est un enjeu fort, espèce protégée , qui risque de disparaître de la Boucle s'il ne peut se reproduire sur la zone)	10
Tri	3	4/10/013	Mme M. Ory, présidente de l'Association Delf'sit et du Collectif d'associations pour la protection de l'environnement en Seine Aval	Le projet va entraîner l'artificialisation de la berge nord, la destruction de 12000 m ² de boisement alluvial, de la quasi-totalité de la ripisylve, de 1,6 ha de zones humides, de l'habitat type friche. L'association conseille une augmentation des mesures compensatoires pour avoir une équivalence écologique en 2030.	10

⁹ Voir liste des signataires en fin de document

Tri	3	4/10/013	Mme M. Ory, présidente de l'Association Delf'sit et du Collectif d'associations pour la protection de l'environnement en Seine Aval	L'association ne comprend pas comment les compensations , nécessitant de nombreuses dérogations perturbant les milieux existants, vont pouvoir créer une équivalence écologique à l'horizon 2030.	10
Tri	3	4/10/013	Mme M. Ory, présidente de l'Association Delf'sit et du Collectif d'associations pour la protection de l'environnement en Seine Aval	Il paraît inconcevable que la recherche de compensation ex situ sera faite de préférence sur la Boucle, à défaut sur le territoire géré par Ports de Paris en Ile de France !	10
Tri	3		M. et Mme Chorafas de Villennes sur Seine	Activités a priori développées auront des conséquences néfastes sur environnement et qualité de vie.	10
Tri	3	1/10/013	M et Mme Petit de Villennes sur Seine	Projet en ZNIEFF II très riche (ornithologie, espèces protégées, zone refuge, présence de bouvière et de chabot) qui sera fortement réduite .	10
Tri	3	1/10/013	M et Mme Petit de Villennes sur Seine	Regrettable que Compensation prévue dans la Boucle ou à défaut au sein du territoire géré par P de P.	10
Tri	3	2/10/013	Mme I. Moreau-Bennabi, LPO IdF	Si le projet est un enjeu fort en matière d'emplois et d'activités économique, il l'est vis à vis de la biodiversité .	10
Tri	3	2/10/013	Mme I. Moreau-Bennabi, LPO IdF	Importance et message fort que de consacrer l'entière partie de la Boucle de Chanteloup à la biodiversité de proximité et de valoriser la mosaïque de milieux du bord de Seine.	10
Tri	3	2/10/013	Mme I. Moreau-Bennabi, LPO IdF	Le bétonnage et le goudronnage du site détruira la mosaïque des lieux, la biodiversité, la faune rare présente.	10
Tri	3	2/10/013	Mme I. Moreau-Bennabi, LPO IdF	Le site de grande valeur écologique (ZNIEFF) , peut être intégré dans le prolongement du parc du peuple de l'herbe qui est proposé en compensation pour accueillir les espèces dont les milieux seront détruits.	10
Tri	3	2/10/013	Mme I. Moreau-Bennabi, LPO IdF	Les réflexions sur les mesures compensatoires ne semblent pas abouties, elles ne doivent pas être des options ce sont des obligations. Nombreuses espèces protégées non prise en compte dans l'étude d'impact.	10
Tri	3	2/10/013	Mme I. Moreau-Bennabi, LPO IdF	La récréation d'un site naturel est aléatoire sur la recolonisation des espèces sensibles. Il faut étudier des solutions d'évitement, puis la nature des destructions et compensations pour définir les mesures pour pérenniser les espèces.	10
Tri	3	2/10/013	Mme I. Moreau-	La plantation de ripisylve et de haies devra se	10

			Bennabi, LPO IdF	faire avec des essences locales et il faudra maintenir toute une mosaïque de milieux favorables aux espèces floristiques et faunistiques.	
Tri	3	2/10/013	M. et Mme Migaud de Villennes sur Seine	Catastrophe pour le monde animal, végétal, contamination des eaux, sols pollués et bitumage, disparition de la biodiversité.	10
Tri	3	1/10/013	M. X Lefebvre, M. N Picquerey, de Villennes sur Seine	Projet porte atteinte à une ZNIEFF et au parc du peuple de l'Herbe.	10
Tri	3	2/10/013	M. B. Melchior de Villennes sur Seine	Inquiet pour la sauvegarde de l'environnement	10
Tri	3	4/10/013	M. et Mme Villard-Sichel de Villennes sur Seine	Atteintes importantes à l'environnement. Pourquoi le projet n'a-t-il pas été étudié à l'étang Cousin qui bénéficie d'une largeur du bras de Seine suffisante, pourrait être dépollué à cette occasion?	10
Tri	3	4/10/013	M. et Mme Villard-Sichel de Villennes sur Seine	Remodelage des Berges, assèchement de la zone humide (zone naturelle d'expansion de la Seine), disparition de la biodiversité, augmentation de la pollution des sols et de la contamination des eaux douces.	10
Tri	4	2/10/013	M. A Masurel de Carrières, fidèle de la marina	Incidences du projet sur une zone refuge pour oiseaux et animaux.	10
Tri	4	2/10/013	M. A. Effroy de Carrières sous Poissy	Malgré la demande de l'AE, pollutions reconnues par Pd P limitées à la marina et mesures de réhabilitation recommandées non mises à disposition.	10
Tri	4	2/10/013	M. A. Effroy de Carrières sous Poissy	Projet en ZNIEFF II très riche (ornithologie, espèces protégées, zone refuge, présence de bouvière et de chabot, espèces protégées par DE ou arrêtés). Sera fortement réduite.	10
Tri	4	2/10/013	M. A. Effroy de Carrières sous Poissy	Préoccupant que la compensation soit prévue dans la Boucle ou à défaut au sein du territoire géré par P de P.	10
Tri	4	2/10/013	Présidents ou représentants des Collectifs d'associations : (CAPESA, Défense des Sites, Riverains dparc du peuple de l'Herbe, Pissefontaine environnement, APTERS)	Sur l'évaluation faunistique du site : Les 10 inventaires réalisés sont limités et faibles au regard de la richesse de la zone. Il en ressort que soit les nombre des espèces recensées est inférieur à la réalité (avifaune ; mammifères), soit aucune référence n'est faite aux protections notamment internationales dont elles bénéficient, soit elles n'ont pas ou insuffisamment mises en évidence (amphibiens, reptiles). La faune piscicole est bien évaluée. Le projet portera une grave atteinte à de nombreuses espèces menacées. Inquiétude sur la localisation des compensations qui pourront être faites sur « le territoire géré par P de P en Ile de France ». trame vertes et bleues mise à mal. SCOT est ignoré. Demandent aux administrations la plus grande vigilance.	10

Tri	4		M et Mme Elluard, de Chatou. Usagers de la marina	Secteur majeur au plan ornithologique avec espèces rares, zone de reproduction. Présence d'autres animaux de ZINEFF 2. Nombreuse espèces animales et végétales protégées Projet fait partie du projet Life+, en contradiction avec sauvegarde environnement.	10
Tri	4	3/10/013	M. P. Bourkowsky de Paris, Utilisateur de la marina	Projet en ZNIEFF 2 très riche avifaune : hivernage régulier de 5000 oiseaux et 170 espèces observables par an, espèces protégées, reproduction espèces remarquables. Cette ZNIEFF sera fortement réduite et compensation possible hors de la zone. Nombreuses espèces de poissons dont certaines protégées au niveau européen.	10
Tri	4	4/10/013	M. M. Riottot président de Ile de France Environnement, Paris	Implantation dans une zone de biodiversité remarquable avec accueil de nombreuses espèces d'oiseaux et d'animaux terrestres. Les effets du projet seront destructeurs sur la faune et la flore.	10
Ca	1	3/10/013	M. Domberger de Carrières sous Poissy	Impacts sur l'environnement : biodiversité, ZNIEFF, espèces protégées, oiseaux migrateurs et proximité 2800 logements.	10
Ca	1	4/10/013	Mme M-T Azil de Carrières sous Poissy	Impact sur la nature et l'environnement très négatifs dans une zone d'espèces protégées.	10
Ca	1	4/10/013	Mme M-T Azil de Carrières sous Poissy	Cet espace doit être laissé à la nature.	10
Ca	1	4/10/013	MM. M Satouri conseiller régional EELV, J Tissier Adjoint maire Maurecourt, Conseiller général, E Dareau, EELV de l'Hautil, Mme G. Senée miare d'Evecquemont Conseillère régional I d F pour les élus EELV et groupe local de l'Hautil EELV	Mise en danger des continuités écologiques et de la biodiversité.	10
Ca	1	4/10/013	MM. M Satouri conseiller régional EELV, J Tissier Adjoint maire Maurecourt, Conseiller général, E Dareau, EELV de l'Hautil, Mme G. Senée miare d'Evecquemont Conseillère régional I d F pour les élus EELV et groupe local de l'Hautil EELV	Enjeux paysagers importants	10
Ca	1	4/10/013	M. C. Loiseau Comité de sauvegarde de Chanteloup- les- Vignes.	Demande préservation de la ripisylve et bilan des destruction/compensations envisagées. Et mesures compensatoires à la destruction de la	10

			V.P. du CAPESA, Collectif environnement en Seine chargé de Mission à l'IDFE, membre CESER, Délégué à l'AUT	flore et de la faune.	
Tri	1	24/09/01 3	M. et Mme Leroy de Villennes sur Seine	Il demeure des insuffisances et interrogations dans l' avis de l'AE .	10

THEME N° 11 : PPRI INONDATIONS ET CONSEQUENCES

Tri	1	19/9/013	M. Guy Urbain de Villennes sur Seine	Pourquoi malgré le PPRI il y a interdiction de construire à Villennes et pas sur le site soumis aux mêmes crues ?	11
Tri	1	25/09/01 3	M. E. Gerard. Ile de Villennes	Opposé à un projet face à une ile d'alluvions en zone inondable , à un endroit resserré du lit et dans un méandre.	11
Tri	1	24/09/01 3	M. et Mme Leroy de Villennes sur Seine	Pourquoi projet en zone inondable alors qu'en face, à Villennes la zone est rouge ?	11
Tri	1	25/09/01 3	M. C. Varlet de Villennes sur Seine	Ma maison est située en zone rouge du PPRI, pourquoi a-t-on le droit de construire en zone inondable ?	11
Tri	1	25/09/01 3	M. J M Roudot de Villennes sur Seine	Risque hydraulique des constructions et stockages qui vont entraver l'évacuation des eaux en cas de crues.	11
Tri	1	26/09/01 3	M. J. P. Chantrel de Villennes sur seine	Equilibre déstabilisé en cas de crues de la Seine .	11
Tri	1	26/09/01 3	M. R. Gallet de Villennes sur seine	La réduction des zones d'expansion naturelles des crues de la Seine va créer des risques pour les habitants.	11
Tri	2		M. J-F. Blanc de Villennes-sur-Seine	Les installations seront faites en zone inondable et le PPRI ne permet pas dans la zone des constructions pérennes .	11
Tri	2		M. G. Pécheu Président de l'ADRESP	Compensations non satisfaisantes au regard des règles du PPRI .	11
Tri	3		M. et Mme Cervelle de Villennes-sur-Seine	Problème d' inondabilité sans importance ?	11
Tri	3	28/09/01 3	E. et R. Nolan de Villennes sur Seine	Zone rouge formellement interdite à la construction.	11
Tri	3	28/09/01 3	P. et F. Allehant de Villennes sur Seine	Inondations sévères, plus vagues et remous dus au passage des péniches et gros remorqueurs détruisent les berges et ont détruit fermeture mon portail métallique de garage.	11
Tri	2 et 3	29/9 au 3/10/013	M et Mme Mallet, M. Beunon, J-P Toulemonde, B. Sire, G. Lancrenon de Villennes sur Seine	Zone marron du PPRI.	11
Tri	3	3/10/013	Mme G. Gourdon de Villennes sur Seine	Pourquoi peut-on construire une telle surface alors que le PPRI interdit d'agrandir notre habitation ?	11
Tri	3	4/10/013	Mme M. Ory, présidente de l'Association Delf'sit et du Collectif d'associations pour la protection de l'environnement en	Concernant les risques d'inondation , ils ne sont pas pris en compte de façon cumulée avec les autres projets des ouvrages existants (Valomat, SIAAP, Sivatru...)	11

			Seine Aval		
Tri	3	2/10/013	M. et Mme E. Eppe, de Villennes sur Seine	Concernant le PPRI , le projet prévoit un remblai sur plus de 30 ha dans le lit majeur du fleuve sorti 2 fois de son lit ces 13 dernières années. Pourquoi une telle dérogation avec les conséquences sur l'écoulement du fleuve (et les riverains) si inondation ?	11
Tri	3	2/10/013	M. et Mme Migaud de Villennes sur Seine	Exposition accrue aux inondations par la destruction des zones humides.	11
Tri	3	1/10/013	M. X Lefebvre, M. N Picquerey, de Villennes sur Seine	Situé en zone marron du PPRI non-constructible	11
Tri	4	3/10/013	M. Gatta gérant du port de plaisance	Interrogation sur les conséquences sur l'écoulement de la Seine en cas de crues.	11
Tri	4	2/10/013	M. A. Effroy de Carrières sous Poissy	Projet non plateforme multimodale, ne peut donc entrer dans les exceptions d'aménagement portuaires et être réalisé en zone verte du PPRI.	11
Tri	4		M. Philippe Paillet président de l'association les amis de Triel	Le PPRI permet des exceptions pour les aménagements de plateformes portuaires multimodales. Ce port n'est pas multimodal, il ne peut s'implanter?	11
Tri	4		. H. Dent, Président du Collectif des Riverains du Parc du Peuple de l'Herbe	Les terrains du projet sont en zone verte du PPRI. Or le PPRI (Article V2.4) ne permet des exceptions pour les aménagements strictement liés aux plateformes portuaires multimodales, dont la définition est précisée dans le lexique. Ce port étant urbain et non multimodal, ne peut faire partie des exceptions. De plus le merlon le long du fleuve qui sera remanié en induisant des risques d'inondation pour les habitations, est en zone marron qui n'est pas indiquée sur les cartes (p 8 étude Hydratec).	11
Tri	4	4/10/013	M. M. Riottot président de Ile de France Environnement, Paris	Risque d'inondation dans la zone industrielle	11
Tri	4	4/10/013	Association d'Environnement du Val de Seine	Projet en zone verte ne prend pas en compte la totalité du règlement du PPRI, par exemple remblais prévus. Seules exceptions pour les plateformes portuaires bénéficiant d'un accès ferroviaire.	11
Ca	1	18/9/013	M. Norbert Fleury de Carrières	Où va s'écouler l'eau en cas de crue , avec la création d'un remblai dans le lit majeur de la Seine ?	11
Ca	1	3/10/013	M. A Mille Président de l'Association non au pont d'Achères	Le projet pose des problèmes pour l'expansion des crues et des réflexions complémentaire demandées sur : lieux de compensation altimétrique, éventuel abaissement de la plateforme projetée, déplacement du projet en zone blanche du PPRI, possibilité de dérogation dans le cadre du Grand Paris (tranches d'altitudes, localisation des déblais). Quelle solution sera-t-elle retenue ?	11

Ca	1	4/10/013	Mme M-T Azil de Carrières sous Poissy	Modifications apportées aux sols peuvent avoir de graves conséquences en cas de crues . Mesures compensatoires semblent dérisoires.	11
Ca	1	4/10/013	MM. M Satouri conseiller régional EELV, J Tissier Adjoint maire Maurecourt, Conseiller général, E Dareau, EELV de l'Hautil, Mme G. Senée miare d'Evecquemont Conseillère régional I d F pour les élus EELV et groupe local de l'Hautil EELV	Manque de précision sur la gestion des déblais et remblais du PPRI, car issus de sols pollués.	11

THEME N° 12 : PROBLEMES DE SECURITE

Tri	1		Y Thieffene Association Nationale des Plaisanciers en Eaux Intérieures	La réalisation du projet va entrainer la modification des conditions de navigation dans la zone. Nécessité pour des raison de sécurité, d'attendre les conditions d'accès réglementaires à une telle exploitation, suite à la promulgation du règlement général de Police (D 2013-251 et 253 du 25/03/2013) . Avis défavorable au projet.	12
Tri	1	19/9/013	M. Guy Urbain de Villennes sur Seine	La manœuvre des péniches posera de véritables problèmes en raison de l'étroitesse du bras de Seine à cet endroit.	12
Tri	1	25/09/01 3	M. J M Roudot de Villennes sur Seine	Problème de sécurité en raison de l'étroitesse de la Seine à cet endroit.	12
Tri	1	26/09/01 3	Mme S. Postel-Vinay	Quelles mesures, à quels couts, à quelle date, pour prévenir les accidents et garantir la sécurité des riverains lors des manœuvres des péniches ?	12
Tri	1	26/09/01 3	M. R. Gallet de Villennes sur seine	Le projet ne prend pas en compte le risque d'accident maritime .	12
Tri	2		Mme Cossan de Villennes-sur-Seine	Quels risques sur la circulation fluviale ?	12
Tri	2		Mme . H. Ghesquière de Triel et Présidents de Pissefontaine Environnement	Quels sont les risques pour les promeneurs au niveau du port ?	12
Tri	2 et 3	29/9 au 3/10/013	M et Mme Mallet, M. Beunon,J-P Toulemonde, B. Sire, G. Lancrenon de Villennes sur Seine	Accessibilité difficile par situation pour manœuvre des péniches et étroitesse de la Seine et risque de collision important	12
Tri	2 et 3	29/9 au 3/10/013	M et Mme Mallet, M. Beunon,J-P Toulemonde, B. Sire, G. Lancrenon de Villennes sur Seine	Irresponsable et danger faire passer par Poissy ou Triel 50 semi-remorques par jour	12
Tri	3	1/10/013	M. X Lefebvre, M. N Picquerey, de Villennes sur Seine	Localisation étroitesse de la Seine manœuvre d'entrée des péniches difficile et risque de collision important.	12
Tri	3	4/10/013	M. et Mme Rosin de Villennes sur Seine	Emplacement du port non optimal : endroit incurvé et trafic fluvial risqué.	12

THEME N° 13 : PORT DE PLAISANCE ET ACTIVITES DE LOISIRS

Tri	3	4/10/013	Mme N. Rapp de Villennes sur Seine	Ne peut-on aménager cet endroit de façon plus respectueuse, en agrandissant le port de plaisance et créant des espaces verts ?	13
Tri	3	2/10/013	M. et Mme. Melchior de Villennes sur Seine	Opposé à la disparition du port de plaisance.	13
Tri	1		Y Thieffene Association Nationale des Plaisanciers en Eaux Intérieures	Le port de plaisance dans la darse va être supprimé. Ce port est indispensable car il existe peu de ports de cette nature près de Paris. Aucune réponse sérieuse n'a été apportée par Ports de Paris sur la prise en compte de l'activité plaisance dans le projet. l'activité.	13
Tri	3		M. J. Perrin AUB	Il y a pénurie de place. Inconcevable de faire disparaître le port de plaisance	13
Tri	3		Mme Thibaut candidate FN municipales	Garder le port de plaisance	13
Tri	1	19/9/013	M. Guy Urbain de Villennes sur Seine	A Triel la Seine est un lieu de régates et sports nautiques.	13
Tri	1	22 et 24/09/013	Mme A. Jongis M. et Mme Maillard de Villennes sur Seine	Disparition d'un des plus grands ports de plaisance d'Ile de France. Opposition au projet.	13
Tri	1	15/9/013	Mme S. Fronson de Villennes sur Seine	La destruction de la marina pour un port industriel n'est pas une bonne idée.	13
Tri	1		M. C. Hedrich Association respectons la Terre	Le port de plaisance a été utilisé par l'association. Il faut le préserver.	13
Tri	1	26/09/013	M. M. Pons de Villennes sur seine	La région parisienne manque de places pour la plaisance.	13
Tri	1	24/09/013	M. et Mme Leroy de Villennes sur Seine	La suppression du port de plaisance va dénaturer le site.	13
Tri	1	25/09/013	M. J M Roudot de Villennes sur Seine	Souhait de maintien du port de plaisance.	13
Tri	1	25/09/013	M. et Mme G. Jongis de Médan	Disparition du plus grand port de plaisance d'Ile de France, ainsi que des activités nautique et touristiques.	13
Tri	1	25/09/013	Mme I. Hubert de Villennes sur seine	C'est la fin du plus grand port de plaisance d'Ile de France, ainsi que des activités nautique et touristiques existantes depuis plus d'un siècle.	13
Tri	2		Mme Cossan de Villennes-sur-Seine	Disparition de la marina.	13
Tri	2		M. J-F. Blanc de Villennes-sur-Seine	Historiquement ce bras de Seine est réservé à la plaisance. Cette zone a toujours été mixte.	13
Tri	2		M. G. Pécheu Président de l'ADRESP	Opposé au projet qui supprime le port de plaisance.	13
Tri	2	28/09/013	M. P. Seneque de Villennes-sur-Seine	Disparition du plus grand port de plaisance d'Ile de France (si la mixité n'est pas retenue), ainsi que des activités nautique et	13

				touristiques dans la Boucle.	
Tri	2	28/09/01 3	M. P. Seneque de Villennes-sur-Seine	La pratique des sports nautiques risque d'être restreinte en cas d'accident et si l'ouverture du port était autorisée le dimanche aux mariniérs.	13
Tri	2	26 au 29/09/01 3	MM et Mmes P. Meicher, M. Degand Barlerin, C. et E.Raux,J-P. Delaunay, K. Lefeuvre, P. Bellanger, C. et J. Duquenne, M. Maglia, G. Chassemon, P. Charneau, G. de Breteuil, S. Marion F. Trognee, P.F. Degand, G. Bion, G. Bion, M. G. Lash association Advenir, M et Mme Lars Ostlund, M et Mme Lapauze,M. Lecourtois, Mme Lecourtois-Chaplain, Mme S. Sarde, M. P. Maillard de Villennes sur Seine	Projet qui signe la disparition d'un des plus grands ports de plaisance de l'ile de France et des activités nautiques.	13
Tri	2	26/09/01 3	M. J-F. Lasne Président de l'Association pour la Protection de la Tranquillité des Rives de Seine	Projet qui correspond à la destruction de la marina Port saint Louis.	13
Tri	2	30/9/013	Mme J. Gardel de Villennes sur Seine	Développer les activités nautiques et touristiques mettant en valeur la région devrait être favorisé.	13
Tri	2	29/9/013	Mme B. Schroeder de Villennes sur Seine	Opposée à la destruction de la marina et de la plaisance porteuse de création d'emplois et proche du parc du peuple de l'herbe.	13
Tri	3		M. et Mme Cervelle de Villennes-sur-Seine	Exclusion du port de plaisance	13
Tri	3	28/09/01 3	F. et N. Haudidier Collectif de bateaux logements Marina Port Saint-Louis	Aucune des associations (Fédération Française des Ports de Plaisance, Association des Ports de Plaisance d'Ile de France, Association Nationale des Plaisance en eau intérieure, Dutch Barge Association, Association de défense de l'Habitat Fluvial) n'a voulu apporter son soutien au port de plaisance Marina Port Saint-Louis. En raison de la vétusté des installations sans entretien , du mauvais accueil et du mépris pour les bateaux logements. Ce port n'existe déjà plus aux yeux des acteurs majeurs de la navigation	13

				du fleuve.	
Tri	3		M. J-M Sepval de Médan	Disparition de la Marina .	13
Tri	3	28/09/01 3	E. Billaut de Villennes sur Seine	Opportunité de développer au contraire des activités de loisirs nautiques .	13
Tri	3	28/09/01 3	R. Alemu de Villennes sur Seine	Développer et améliorer l'actuel port de plaisance. Refus de toute mixité.	13
Tri	3	28/09/01 3	P. et F. Allehant de Villennes sur Seine	Triel port de plaisance ne pourrait-il pas le rester ?	13
Tri	2 et 3	29/9 au 3/10/013	M et Mme Mallet, M. Beunon, J-P Toulemonde, B. Sire, G. Lancrenon de Villennes sur Seine	Serait plutôt l'occasion de développer les activités de loisirs et de tourisme fluvial	13
Tri	3	3/10/013	Mme G. Gourdon de Villennes sur Seine	Suppression des sports nautiques et dangers générés	13
Tri	3	30/09 au 4/10/013	Lettre envoyée à 51 exemplaires datés du 30 septembre au 4 octobre ¹⁰ .	Souhaitable de porter le projet de la marina du Grand Paris sur le site de Triel.	13
Tri	3	3/10/013	M. A Gelot de Triel sur Seine	Pourquoi ne pas axer le développement de la zone et sa revalorisation sur un port de plaisance avec marina dans la cadre du Grand Paris ? Avec 30 millions d'investissements ce pourrait être une très belle réalisation dans le prolongement du parc de l'herbe.	13
Tri	3	4/10/013	Mme M. Ory, présidente de l'Association Delf' sit et du Collectif d'associations pour la protection de l'environnement en Seine Aval	Le projet supprime l'activité touristique du port de plaisance qui aurait pu être développée.	13
Tri	3	2/10/013	M. et Mme E. Eppe, de Villennes sur Seine	Pourquoi supprimer une activité plaisance qui fonctionne et des activités nautiques, le port de plaisance assurant la jonction avec le parc du peuple de l'herbe ?	13
Tri	3	4/10/013	M. E. Robert de Villennes sur Seine	Le développement d'une marina et des loisirs est plus indiqué , avec services habituels liés à la plaisance, et création d'emplois. Pourquoi pas un complexe immobilier et des offres touristiques pour descendre la Seine vers Rouen.	13
Tri	3		M. et Mme Chorafas de Villennes sur Seine	La présence d'un port de plaisance en continuité avec le parc départemental est mieux adaptée qu'un port industriel .	13
Tri	3	1/10/013	M et Mme Petit de Villennes sur Seine	Site en continuité du parc récréatif du peuple de l'herbe, il semblerait plus cohérent de conserver l'activité de plaisance sur ce site et	13

¹⁰ Voir liste des signataires en fin de document

				de développer un lieu de loisirs avec base nautique.	
Tri	3	2/10/013	M. et Mme Migaud de Villennes sur Seine	Destruction de la marina , un des plus grands ports de plaisance d'i d F en port de déchets	13
Tri	3	3/10/013	Mme. Melchior de Villennes sur Seine	souhait de développer la marina pour y faire un vrai coin de paradis et non un enfer.	13
Tri	3	1/10/013	M. P. Laverty, de Paris	Disparition du port de plaisance entraînant l'arrêt des activités nautiques.	13
Tri	3	1/10/013	M. P. Laverty, de Paris	Possède un emplacement à la marina depuis 2007, n'ayant pas de voiture, ne pourra ni déplacer ni mettre à l'eau son bateau et le revendra.	13
Tri	3	4/10/013	M. et Mme Villard-Sichel de Villennes sur Seine	Pourquoi ne pas accueillir le projet de Marina du Grand Paris sur ce site ?	13
Tri	4	3/10/013	M. Gatta gérant du port de plaisance	Le port de plaisance existe depuis 1978. Plus grand port de plaisance de l'I de F (300 places) avec services. Bien placé près du parc du peuple de l'herbe, sa suppression arrêtera les activités nautiques et touristiques.	13
Tri	4	4/10/013	Projet de motion pour le conseil municipal de Villennes du 11 octobre 2013	Projet qui ne mentionne ni la conservation de l'activité de plaisance , ni de solution sur une mixité même partielle.	13
Tri	4	30/09/013	M. et Mme Allard de Bagneux	Port de plaisance mieux adapté à qualité de vie qu'un port industriel.	13
Tri	4	1/10/013	M. F. Spangenberg, conseil municipal triellois	Maintien du port de plaisance près parc de l'herbe souhaitable.	13
Tri	4	2/10/013	M. A Masurel de Carrières, fidèle de la marina	Port de plaisance à maintenir car lieu de convivialité et calme.	13
Tri	4	2/10/013	M. A. Effroy de Carrières sous Poissy	Ports de paris pouvant (Article L4322-1 code des transports) « gérer des installations utilisées par la navigation de plaisance », il semble plus cohérent de conserver la plaisance .	13
Tri	4	4/10/013	M. Philippe Paillet président de l'association les amis de Triel	Toutes les villes du coin veulent créer un port touristique et on veut supprimer celui qui existe	13
Tri	4		M. H. Dent, Président du Collectif des Riverains du Parc du Peuple de l'Herbe	L'activité plaisance est un atout incontestable pour le territoire.	13
Tri	4		M. N. Perez-Gonzalez de Carrières sous Poissy	Intérêt de conserver le port de plaisance en continuité avec le parc du peuple de l'herbe.	13
Tri	4	4/10/013	Mme M. Bourdon-Perez, ancienne maire adjointe de carrières	Port de plaisance en continuité avec parc du peuple de l'herbe, parfaitement adapté à qualité de vie.	13

			sous Poissy		
Tri	4		M. J-P. Houlemare de Triel sur Seine	Suggérer de conserver le port de plaisance (avec sans doute suppression des bateaux logements), en attente montée en puissance de l'Ecopole. La réalisation de 2/3 estacade devrait être suffisante pour les amodiataires.	13
Tri	4	3/10/013	M. P. Bourkowsky de Paris, Utilisateur de la marina	Projet en continuité du parc départemental paysager, les attributions de P de P (Article L 4322-1 du code des transports, lui permettent de gérer des installations pour la plaisance. Plus cohérent de conserver la marina..	13
Tri	4	4/10/013	M. M. Riottot président de Ile de France Environnement, Paris	La présence d'un port de plaisance actif est un facteur de calme.	13
Ca	1			Contre des travaux qui portent atteinte à la destination touristique de lieux occupés par une activité de tourisme fluvial.	13
Ca	1	20/9/013	G. Pécheu, Président de l'ADRESP	L'arrêt de l'activité tourisme fluvial causera de forts dommages, dans un secteur qui offre peu d'alternatives à cette activité.	13
Ca	1	20/9/013	G. Pécheu, Président de l'ADRESP	Avis défavorable au projet et demande de maintien de l'activité de tourisme.	13
Ca	1	26/09/013	M. Grandin de Carrières sous Poissy	Pourquoi dans un tel projet ne pas faire de place aux loisirs et pourquoi l'activité de plaisance doit-elle cesser ?	13
Ca	1	1/10/013	Mme C. Paravy de Carrières sous Poissy	Développer, embellir et améliorer le port de plaisance et son environnement. Créer des emplois dans le port de plaisance agrandi avec restauration, pôle d'attraction, halte fluvial, croisières touristiques	13
Ca	1	2/10/013	Mme A Bukal de Carrières sous Poissy	Quelle solution pour les utilisateurs marina ?	13
Ca	1	3/10/013	M. Domberger de Carrières sous Poissy	Disparition du port de plaisance.	13
Ca	1	3/10/013	M. A Mille Président de l'Association non au pont d'Achères	Le tourisme fluvial doit être pris en compte pas seulement le fret.	13
Ca	1	2/10/013	Mme P. Connan, Ile de la dérivation Carrières sous Poissy	Que devient le port de plaisance, lieu exceptionnel de détente et e promenade ? Pourquoi le sacrifier ?	13
Ca	1	4/10/013	MM. M Satouri conseiller régional EELV, J Tissier Adjoint maire Maurecourt, Conseiller général, E Dareau, EELV de l'Hautil, Mme G. Senée miare d'Evecquemont Conseillère régional I d F pour les élus EELV et groupe local de l'Hautil EELV	Activité plaisance mise en péril et tourisme fluvial non pris en compte, alors que le port existant pourrait prendre une grande importance.	13
Ca	1	4/10/013	M. C. Loiseau Comité de	On ne peut éliminer le port de plaisance.	13

			<p>sauvegarde de Chanteloup- les- Vignes. V.P. du CAPESA, Collectif environnement en Seine chargé de Mission à l'IDFE, membre CESER, Délégué à l'AUT</p>		
Ca	1	4/10/013	<p>M. C. Loiseau Comité de sauvegarde de Chanteloup- les- Vignes. V.P. du CAPESA, Collectif environnement en Seine chargé de Mission à l'IDFE, membre CESER, Délégué à l'AUT</p>	<p>Conservation et aménagement du port de plaisance pour activités touristiques</p>	13
Ca	1	4/10/013	<p>M. C. Delrieu, ancien maire adjoint de carrières sous Poissy (Liste SoCarrières)</p>	<p>La suppression de l'activité plaisance est un point très négatif pour le projet. Ports de Paris ne propose aucune alternative aux services et activités supprimés, alors qu'il compte dans ses missions le développement du tourisme fluvial. Ce type d'activités se développe. Le parc du peuple de l'herbe n'aura plus d'ouverture sur la Seine. Concernant le déménagement de la marina, posé comme acquis, rien n'est finalisé.</p>	13

THEME N° 14 : MAINTIEN DE LA MIXITE DU PORT

Tri	1	3/9/013	M. P. Bovet Président de l'Association des Ports de Plaisance d'Ile de France	La suppression des 300 anneaux du port de Triel aggrave le manque de place en Ile de France. La cohabitation de deux entités est possible avec un cahier des charges adéquat et un respect de l'environnement.	14
Tri	1	26/09/01 3	M. M. Pons de Villennes sur seine	L'idée d'un port mixte industrie-plaisance ne semble pas avoir été sérieusement étudiée .	14
Tri	1	26/09/01 3	Mme S. Postel-Vinay	Souhaite la confirmation que le projet est mixte . Indispensable de maintenir une marina de loisirs.	14
Tri	2		M. J-F. Blanc de Villennes-sur-Seine	Le port doit rester mixte pour rester cohérent avec le bois entre Poissy et carrières et préserver l'environnement . C'est une assurance à court terme de rentabilité.	14
Tri	2		M. J Aparicio, de Carrières sous Poissy	Pas de mixité port de plaisance/port urbain.	14
Tri	2		Mme P. Maillard de Villennes sur Seine	Sollicite une évolution vers la mixité .	14
Tri	3		M. P. Guyon bateau logement à la marina à Carrières	Ma mixité avec GSM n'a créé aucun problème.	14
Tri	3		M. J-M Sepval de Médan	Projet forcé et pris sans avis des utilisateurs type habitation et loisirs nautiques. Pourquoi pas de mixité ?	14
Tri	3	28/09/01 3	E. Billaut de Villennes sur Seine	Idéal : développer le port de plaisance , sinon garder le statu quo, au pis-aller une mixité.	14
Tri	3	28/09/01 3	E. et R. Nolan de Villennes sur Seine	Accepte la mixité mais opposé à ce que ce soit un port exclusivement industriel	14
Tri	4	4/10/013	M. C. Salle de ?	Client du port. Regrette sa disparition alors que la mixité fonctionne sans problème.	14
Tri	4	4/10/013	Projet de motion pour le conseil municipal de Villennes du 11 octobre 2013	démontrer un intérêt économique local, avec mixité de la plaisance	14
Tri	4	2/10/013	M. A Masurel de Carrières, fidèle de la marina	La mixité est tout à fait envisageable . Aucune alternative de cohabitation ou de relogement n'a été discutée.	14
Ca	1	23/09/01 3	M. Y Pichaud de Carrières sous Poissy	Pourquoi la coexistence avec le port de plaisance est-elle impossible ?	14

THEME N° 15 : COMMUNICATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

Tri	1	24/09/01 3	M. et Mme Leroy de Villennes sur Seine	Pourquoi Villennes très impactée n'est-elle pas le lieu de l'enquête ? Pas de transport pratique pour rejoindre les lieux d'enquête	15
Tri	1	25/09/01 3	M. C. Varlet de Villennes sur Seine	Absence d'information sur le projet hors du périmètre local.	15
Tri	1	25/09/01 3	M. J M Roudot de Villennes sur Seine	Concertation non satisfaisante car départ du port de plaisance imposé d'office.	15
Tri	2		Mme Cossan de Villennes-sur-Seine	Pourquoi l'enquête publique n'est pas présentée à Villennes, une des communes les plus impactées par ce projet ?	15
Tri	2		M. G. Pécheu Président de l'ADRESP	Il n'y a pas d'affichage sur le panneau d'affichage officiel de l'île de la dérivation à Carrières sous Poissy.	15
Tri	2	29/9/013	Mme B. Schroeder de Villennes sur Seine	Projet présenté comme un modèle de concertation, alors que les Villennois, qui sont les plus impactés, ne peuvent notifier leurs commentaires en mairie de Villennes.	15
Tri	2	29/9 au 30/9/013	M. Beunon, J-P Toulemonde, B. Sire, G. Lancrenon de Villennes sur Seine	Ports de Paris dédie une page web au port de Triel. Il est regrettable que l'accès aux supports d'information édités et aux relevés de discussions soit impossible.	15
Tri	3	30/09 au 4/10/013	Lettre envoyée à 51 exemplaires datés du 30 septembre au 4 octobre ¹¹ .	Villennes est exclue de l'enquête publique alors que le projet est conduit par la CA2RS qui regroupe de nombreuses communes, dont Poissy et Médan directement impactées par le projet et jamais consultées.	15
Tri	3	4/10/013	Mme M. Ory, présidente de l'Association Delf'sit et du Collectif d'associations pour la protection de l'environnement en Seine Aval	Aurait souhaité un prolongement de l'enquête publique pour mieux étudier cet imposant dossier.	15
Tri	3	4/10/013	Mme M. Ory, présidente de l'Association Delf'sit et du Collectif d'associations pour la protection de l'environnement en Seine Aval	Le dossier transmis à l'AE le 26 novembre 2012 l'est au titre de la loi sur l'eau alors que le projet fait partie d'un programme d'ensemble qui intègre une plateforme portuaire dont les amodiations ne sont pas encore précisées.	15
Tri	3	2/10/013	M. et Mme E. Eppe, de Villennes sur Seine	La parole des riverains et associations n'a pas été valorisée dans les débats publics organisés.	15
Tri	3	2/10/013	M. et Mme E. Eppe, de	Alors que Villennes à moins de 100 m du	15

¹¹ Voir liste des signataires en fin de document

			Villennes sur Seine	projet et est la plus impactée, il a été très difficile de l'intégrer dans le processus de concertation. Le projet est conduit par la CA2RS, mais Villennes est exclue de l'enquête publique. De même Poissy et Médan n'ont jamais été consultées.	
Tri	3	2/10/013	M. et Mme E. Eppe, de Villennes sur Seine	Le fait qu'il n'y ait pas de registre à Villennes constitue certainement un vice de procédure qui pourrait conduire à la nullité de l'enquête.	15
Tri	3	2/10/013	M. Dubois Centre Leclerc, Carrières sous Poissy	Les carriérois qui seront le plus impactés n'ont pas pu consulter l'enquête publique dans leur mairie.	15
Tri	3	2/10/013	M et Mme Chatelain de Villennes sur Seine	Pourquoi Villennes et Médan ne sont-elles pas le processus de concertation et d'évaluation économique ?	15
Tri	3	4/10/013	M. E. Robert de Villennes sur Seine	Information et communication sur le projet faible et incomplète. Impossible d'accéder aux pages spécifiques liées au projet sur le site de P de P. Nombreuses questions sans réponse : quels développements indirects supplémentaires, quels impacts réels au niveau de la vie quotidienne ?	15
Tri	3		M. et Mme Chorafas de Villennes sur Seine	Ports de Paris met à disposition une page web dédiée au port de Triel. Il est regrettable que l'accès 2 liens proposés soit impossible.	15
Tri	3	4/10/013	M. et Mme Villard-Sichel de Villennes sur Seine	Villennes est exclue de l'enquête publique alors que le projet est conduit par la CA2RS qui regroupe de nombreuses communes, dont Poissy et Médan directement impactées par le projet et jamais consultées.	15
Tri	4	4/10/013	M. M. Riottot président de Ile de France Environnement, Paris	Souhait que P de P publie un rapport concis et pas 1200 pages d'un dossier qui effraie le lecteur moyen.	17
Tri	4	4/10/013	M. Philippe Paillet président de l'association les amis de Triel	Comment pourra-t-on consulter les registres et où ?	15
Ca	1	20/9/013	G. Pécheu, Président de l'ADRESP	L'affiche de l'enquête publique commencée depuis le 2 septembre, ne figure pas partout et notamment sur le panneau de l'île de la Dérivation à Carrières sous Poissy.	15
Ca	1	2/10/013	Mme A Bukal de Carrières sous Poissy	Pourquoi Carriérois plus proche du projet que Triellois n'ont pas eu d'information ? Rien dans magazine communal. Informée par prospectus de PdP sans lien de contact.	15
Tri	2	26/09/013	M. J-F. Lasne Président de l'Association pour la Protection de la Tranquillité des Rives de Seine	Enquête ne porte que sur le respect de la loi sur l'eau et ne vise pas les autres incidences de ce projet	15

THEME N° 16 : LA REGLEMENTATION DES ACTIVITES ET DES CONSTRUCTIONS

Tri	2	29/9/013	Mme B. Schroeder de Villennes sur Seine	Si le projet devait se faire il est indispensable qu'il n'y ait aucune activité en semaine entre 19 h et 8h. et aucune exploitation ni entrée sortie le week-end.	16
Tri	2	29/9/013	Mme B. Schroeder de Villennes sur Seine	Les péniches devraient dans l'attente d'ouverture, pouvoir stationner en amont ou aval sans gêne pour le voisinage.	16
Tri	2	29/9/013	Mme B. Schroeder de Villennes sur Seine	Des aménagements anti-bruit devront être prévus : murs, engins de manutention électriques, pas d'avertisseurs sonores de recul.	16
Tri	3	3/10/013	Mme E. Moulene et M. D. Moulene de Villennes sur Seine	Existe-t-il un cahier des charges et quelles contraintes en cas de manquement ?	16
Tri	3	3/10/013	Mme E. Moulene et M. D. Moulene de Villennes sur Seine	Quelles assurances aux riverains pour le respect des règlements ? horaires ? jours fériés ?	16
Tri	3	3/10/013	Mme E. Moulene et M. D. Moulene de Villennes sur Seine	Peut-on imposer aux péniches de ne pas transporter, sans couverture, de matériaux pouvant s'envoler ?	16
Tri	3	3/10/013	Mme E. Moulene et M. D. Moulene de Villennes sur Seine	Peut-on limiter par écrit les industries qui viendront et interdire par exemple le traitement des métaux particulièrement polluant ?	16
Tri	3	3/10/013	Mme E. Moulene et M. D. Moulene de Villennes sur Seine	Est-il possible d'avoir copie des audits de conformité d'exploitation réalisés depuis 10 ans sur le site ?	16
Tri	4	4/10/013	Projet de motion pour le conseil municipal de Villennes du 11 octobre 2013	Réalisation par P de P en concertation avec la ville d'un cahier des charges strict protégeant l'environnement, dont quai face à l'île du Platais pour accueillir les péniches hors heures ou jour de fonctionnement, horaires 7h 20 h, pas de travail we et jours fériés, aménagements de protection divers, hauteur maxi de 12 m pour les constructions)	16
Ca	1	20/9/013	G. Pécheu, Président de l'ADRESP	Interdiction d'activités polluantes	16
Ca	1	20/9/013	G. Pécheu, Président de l'ADRESP	Limitation de la hauteur des constructions	16
Ca	1	20/9/013	G. Pécheu, Président de l'ADRESP	Moindre dimensionnement des activités industrielles	16
Ca	1	23/09/013	Mme B. Destison, conseillère municipale de Villennes sur Seine	Le cahier des charges de Ports de Paris doit prendre en compte les contraintes environnementales indispensables si le port se fait.	16
Ca	1	2/10/013	Mme A Bukal de Carrières sous Poissy	Peut-on avoir engagement écrit (EPAMSA, CA2RS, P de P) qu'il n'y aura acheminement ni déchets ménagers, ni métaux lourds pour traitement Azalys ?	16

Ca	1	4/10/013	Mme F. Sarama de Carrières sous Poissy	Les horaires d'exploitation seront-ils fixés (nuit, jours fériés et dimanches) ?	16
Tri	2	30/9/013	M. P. Gourguechon d'Orgeval	Puisque les nuisances sont inévitables dans un environnement exceptionnel, il faut que P de P prévoie un budget pour que des organismes indépendants effectuent mensuellement des mesures des nuisances sonores, olfactives et sanitaires pour l'air et l'eau.	16
Tri	2	30/9/013	M. P. Gourguechon d'Orgeval	Nécessité de créer un organisme paritaire avec voix prépondérante des riverains, pour analyser les nuisances, nature des activités, horaires etc.. et décider des mesures d'ajustement.	16
Tri	4	4/10/013	Projet de motion pour le conseil municipal de Villennes du 11 octobre 2013	Instauration suivi environnemental régulier en concertation (commissions tripartites) que le projet n'aura aucune conséquence négative sur cadre vie et bon respect du cahier des charges.	16

THEME N° 17 : SUJETS DIVERS

Tri	2		Mme . H. Ghesquière de Triel et Présidents de Pissefontaine Environnement	Les sondages de pollution des sols n'ont pas été faits. L'AE recommande une actualisation des données pour l'enquête publique et de décrire les opérations à prévoir. Ports de Paris ne s'en préoccupe qu'au niveau de la Marine. Les sols sont-ils pollués ? Qui devra dépolluer la zone ? Où seront envoyées et traitées les matières polluées ?	17
Tri	3	2/10/013	M. et Mme Vonet de Villennes sur Seine	Risque lié à la pollution des sols.	17
Tri	3	3/10/013	Mme E. Moulene et M. D. Moulene de Villennes sur Seine	Quand la dépollution de l'étang Cousin , si proche de zones protégées, sera-t-elle entreprise ?	17
Tri	3		M. D. Moulene de Villennes sur Seine	Les carriers à leur départ du site doivent le réhabiliter . L'implantation du port les décharge-t-elle de cette contrainte ?	17
Tri	3	1/10/013	M et Mme Petit de Villennes sur Seine	La demande de l'AE de décrire les opérations de dépollutions n'est pas satisfaite car P de P limite la zone concernée à la seule marina, sans considérer l'ensemble de l'emprise du projet. Les mesures de réhabilitation recommandées ne sont pas davantage mises à disposition. A qui incombera la dépollution des sols ?	17
Tri	4	3/10/013	M. P. Bourkowsky de Paris, Utilisateur de la marina	Les données de pollution des sols ne sont pas à jour. P. de P limite les pollutions à la seule emprise du port et pas à celle de l'ensemble du projet. Pas d'information sur les mesures et moyens de réhabilitation du site.	17
Tri	4	4/10/013	Association d'Environnement du Val de Seine	Données pollution des sols non indiquées ni disponibles.	17
Ca	1	4/10/013	M. C. Delrieu, ancien maire adjoint de carrières sous Poissy (Liste SoCarrières)	L'information concernant la pollution des sols , après sondages dépendant du départ de la marina, doit être donnée avant autorisation du projet.	17
Tri	3		O. Mireux et M. Debien Marina Port Saint Louis	Après avoir été reçus en 2010 par les élus de la CA2RS, sommes toujours dans l'attente d'une solution . Endettés au même titre qu'un logement traditionnel, recherchons sans succès depuis 3 ans un emplacement.	17
Tri	3	28/09/013	F. et N. Haudidier Collectif de bateaux logements Marina Port Saint-Louis	Attente de solutions de la part des porteurs du projet pour proposer des solutions de remplacement pour les bateaux amarrés.	17
Tri	1	22/9/013	M. J. Fonfrède Président Kendo Sei Un Kan Dojo	Association d'Arts martiaux japonais, très attachée à la base navale Marina Port Saint Louis, dont elle utilise les installations.	17
Tri	1	22/9/013	M. J. Fonfrède Président Kendo Sei	Le terme Eco-port signifie-t-il écologie , économie ou les deux ?	17

			Un Kan Dojo		
Tri	2	28/09/01 3	M. J Gourguechon de Villennes-sur-Seine	La perte patrimoniale des propriétaires riverains résultant des nuisances créées, n'a pas été prise en compte , dans le bilan de l'opération.	17
Tri	2	30/9/013	M. P. Gourguechon d'Orgeval	La perte patrimoniale liée aux impacts du port dans un rayon de 500m (400 foyers impactés à Carrières, 200 à Villennes), peut être estimée à 20% par habitation (valorisées à 300000 pour Carrières et à 800000 pour Villennes) soit 54 M€. A comparer avec les 34c M€ d'investissement du port. Pourquoi l'investissement de P de P est-il si disproportionné en terme de protection des riverains ?	17
Tri	3	28/09/01 3	E. Billaut de Villennes sur Seine	Il faut pouvoir continuer à pouvoir alimenter en essence les bateaux de plaisance.	17
Tri	3	29/09/01 3	M de Billaut et R Alemu de Villennes sur Seine	Souhaite avoir les délibérations du Conseil régional et du CA de la base de loisirs qui assurait l'existence d'un projet d'extension du port de plaisance de Verneuil ?	17
Tri	3	3/10/013	Mme E. Moulene et M. D. Moulene de Villennes sur Seine	Est-t-il légal d'avoir l'entrée du port à moins de 500 m de l'église de Villennes ?	17
Tri	3		M. D. Moulene de Villennes sur Seine	Quand cessera-t-on de prendre les citoyens pour des demeurés en leur faisant croire qu'il suffit de mettre éco devant le mot port pour le rendre écologique ?	17
Tri	3		M. J. Perrin	Scandaleux d'avoir présenté ce projet comme un éco-port	17
Tri	3	2/10/013	M. et Mme E. Eppe, de Villennes sur Seine	Bien que ces activités sont ICPE, qu'advient-il si l'enquête publique est défavorable ?	17
Tri	4		J-P Elluard, de Chatou. Usager de la marina	Impact négatif sur la valeur foncière des habitations et bien commerciaux, pour les riverains.	17
Tri	4		J-P Elluard, de Chatou. Usager de la marina	Des recours contre ce projet seront déposés par les associations de défense.	17
Tri	4		M. H. Dent, Président du Collectif des Riverains du Parc du Peuple de l'Herbe	Nombreuses inexactitudes sur les cartes d'étude de circulation, notamment beaucoup de rues non représentées (p 44 à 49 de l'étude SODIT 2011). Documents non actualisés. Quelle validité pour l'étude ?	17
Ca	1	1/10/013	Mme C. Paravy de Carrières sous Poissy	Carrières possède de nombreux atouts (étang de la Galiotte, parcours sportif, port de plaisance). Compte tenu de cela, il faut : Créer un paysage compatible avec la préservation de l'environnement pour le futur parc.	17
Ca	1	2/10/013	M. N Vandamme, Collectif construisons ensemble un Andrésy	Ecopole compromis, surtout pour industries nécessitant transports lourds par le fleuve.	17

			solidaire		
Ca	1	3/10/013	M. A Mille Président de l'Association non au pont d'Achères	Il serait plus cohérent d'étudier la récupération des calories produites par Azalys, ainsi qu'une adaptation de l'outil de traitement des rejets (fours spécifiques, filtres et contrôles, développement de la filière cendres).Résoudre les problèmes de valorisation réelle des rejets.	17
Ca	1	2/10/013	Mme P. Connan, Ile de la dérivation Carrières sous Poissy	L'utilisation du vocabulaire écologique n'est qu'un habillage verbal .	17
Ca	1	4/10/013	Mme F. Sarama de Carrières sous Poissy	Les sociétés participeront-elles à, l'entretien des voies ?	17
Ca	1	4/10/013	M. C. Delrieu, ancien maire adjoint de carrières sous Poissy (Liste SoCarrières)	La terminologie d'écoport est de nature à tromper les citoyens.	17
Tri	1	25/09/013	M. Leroy de Villennes sur Seine	La disparition de port Saint-Louis va faire disparaître la seule pompe à carburant accessible aujourd'hui.	17

Liste des signataires : M. et Mme Benchitrit, C. Petit, Zschunue, C. Rahmani, E. Arab, Muhlke, D. Morvan, F. Paul Hubart, Bonnet, E Gourdon, J.L. Guenot, A. Mennechet, C. Mouez, Lemmerlijn Gummesson, A. Armaos, D. Duval-Fleury, J. Guillois, P-J. Chalvidan, Fronaut, Houssin, C. Le Duff, J ; Arrio-Lussange, Villennes Village Durable (J.-O Detrain, D. et V. Bichon, Y. Baudin, O. Roux, A. Larigaudie, L. Perez, C. Larroque, V. Thomassen, H. Weydert, M-A. Rocoplan, L. Cuerf, C. Mallet, H. Bovet, I. Navarro, A. Rouyer, L. Raffard, A. Dancoisne, C. Bordes, F. Hautereau, C. Hanon-Battot, S. Batiot, L. Monin, J-M. Charles, C. Recuiz, F. Delaporte, O. Van Vlamertynghe) de Villennes sur Seine, M. Binon, M49me Briffaud, M. et Mme Yeni, M. et Mme Bontemps

Note : dans le 3ème registre de Triel, à la date du 28/09/013, MM et Mme Allehant de Villennes sur Seine reprennent à leur compte les questions posées par M. et Mme Linel de Villennes sur seine, figurant dans le registre N° 1 et prises en compte. De même dans le 4ème registre de Triel, M. C. Loiseau met la même note que celle annexée au registre de Carrières sous Poissy et prise en compte.

3. LES QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Question 1 :

Sur la graphique 107 de la p 242 du dossier loi sur l'eau on constate que le port actuel a été capable de traiter en déchargement des tonnages dépassant les 900 000 tonnes en 1999. Pourquoi ne le pourrait-il plus dans l'avenir sans totale reconfiguration ?

Question 2 :

Quels sont les engins de manutention et de fonctionnement prévus pour fonctionner sur le site portuaire ? Les nuisances sonores visuelles et olfactives pour ces équipements ont-elles

été prises en compte dans l'étude d'impact ? Sinon quel sont alors leurs impacts sur l'environnement ?

Question 3 :

Le cahier des charges prévoit que des entreprises soumises à la réglementation des ICPE, dont les activités pourront créer des nuisances, seront accueillies sur le site. Il est clair que certaines activités seront de nature à provoquer des nuisances beaucoup moins supportables que d'autres pour les riverains. Il est également clair que, malgré l'existence de sanctions en cas de non-respect de la réglementation, les procédures mise en œuvre par l'autorité de l'Etat sont difficiles, longues et au résultat pas toujours certain. Dans ces conditions, Ports de Paris pourrait-il ne sélectionner, parmi les entreprises candidates, que celles dont les activités n'entraîneront aucune incommodité ou nuisance susceptible de provoquer une gêne pour les riverains, et telles que les nuisances ou les dangers puissent être prévenus de façon satisfaisante, eu égard à l'environnement actuel ou prévu.

Question 4 :

Ports de Paris peut-il imposer aux amodiataires le respect strict des règles d'exploitation? Sinon quelles seront les mesures qui seront prises à leur égard ?

Question 5 :

Malgré l'accord ASA, intervenu entre les riverains et GSM/Lafarge, différents cas ont été rapportés au commissaire enquêteur, de navigants ne respectant pas les horaires de fonctionnement du port actuel. Ports de Paris est-il en mesure d'imposer aux navigants les règles de fonctionnement du port, particulièrement les obligations d'horaire ? Sinon quelles seront les mesures qui seront prises à leur égard ?

Question 6 :

Les activités d'Eco-pôle sont-elles menacées en cas de non réalisation du port industriel? A contrario, les activités du port sont-elles menacées par le non succès de l'Eco-pôle ?

Question 7 :

La filière bois élément important du développement est-elle définitivement compromise et si c'est le cas quelles activités sont-elles prévues pour la remplacer ?

Question 8 :

Une étude chiffrée de faisabilité du projet de port à l'étang Cousin, impliquant sa dépollution, a-t-elle été faite ? Si oui quels en sont les résultats ?

Question 9 :

Les calculs économiques effectués montrent que les tiers sont les plus grands bénéficiaires de l'opération. Il est indiqué dans l'établissement du bilan par acteur économique que les tiers bénéficient d'une « baisse des impacts liés aux nuisances des transports du fait du report des flux vers la voie d'eau ». D'autres éléments et facteurs que ceux indiqués ci-dessus, ont-ils été pris en compte dans ce calcul, et si oui lesquels ?

Question 10 :

En matière de circulation, les poids lourds dont le trafic résultera de l'activité de la plateforme portuaire, auront-ils à traverser la commune de Triel ? La commune de Carrières ?

Fait et clos à Montesson, le 29 novembre 2013

Le commissaire enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fabien Ghez', written over a horizontal line.

Fabien GHEZ

Avec la présente deuxième partie du **Rapport d'Enquête** sont transmis ce jour à la Préfecture des Yvelines, les documents ci-après:

La **première partie** du rapport

Les **Annexes** au rapport

Les **Conclusions motivées** et Avis du commissaire enquêteur

Les Registres d'enquête côtés, paraphés et clôturés,

Copies de ces documents (à l'exclusion des registres) sont remis au Tribunal Administratif de Versailles.